



**INSTALLATION, COMMISSIONING, USE AND MAINTENANCE
MANUAL**

**MANUEL D'INSTALLATION, DE MISE EN SERVICE, D'UTILISATION ET
D'ENTRETIEN**

**CAN/ULC-S603-14 UNDERGROUND TANKS FOR FLAMMABLE AND COMBUSTIBLE LIQUIDS WITH EXTERNAL
CORROSION PROTECTION SYSTEM ACCORDING TO CAN/ULC-S603-1
RÉSERVOIR D'ACIER SOUTERRAIN CAN/ULC-S603-14 POUR LIQUIDES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES AVEC
PROTECTION CATHODIQUE EXTERNE SELON CAN/ULC-S603.1**

**WITH INSTALLATION INSTRUCTIONS FOR THE
CONTRACTOR**

This installation, commissioning, use and maintenance manual (the « **Manual** ») serves two purposes. First, it provides recommendations and requirements to the contractor installer for the proper installation and commissioning as well as compliance with the mandatory initial inspection. Furthermore, it provides to the owner-user information on the use, safety guidelines and preventive maintenance for a safe use of the storage tank.

The reference in this Manual to the “owner-user” includes any person who is either owner, lessee, other user or has otherwise the storage tank under his care or responsibility in any manner whatsoever.

It is mandatory for all persons intending to install, commission, use or maintain these CAN/ULC-S603-14 petroleum Underground storage tanks to read the directives of this Manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards, in order to proceed safely and to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as any physical damages, including serious injuries or even death.

Many countries, as well as states, provinces and other public authorities have adopted laws, rules, codes and standards governing the installation, commissioning, use and maintenance of CAN/ULC-S603-14 petroleum Underground storage tanks (hereinafter the “**Locally applicable legislation**”). Such Locally applicable legislation **MUST** be complied with and supersedes any other recommendations contained in this Manual. Verification with local authorities must be made in all cases.

**AVEC DIRECTIVES D'INSTALLATION POUR
L'ENTREPRENEUR**

Le manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien (le « **Manuel** ») a deux objectifs. Premièrement, il fournit les recommandations et exigences à l'entrepreneur installateur pour la bonne installation, la mise-en-service et pour la conformité des inspections initiales obligatoires. Ensuite, pour le propriétaire-usager, il prévoit des informations sur l'usage, sur les directives de sécurité et sur l'entretien préventif pour l'utilisation sécuritaire du réservoir.

L'expression utilisée au présent Manuel de « propriétaire-usager » s'adresse à toute personne qui est soit propriétaire, locataire ou autre usager du réservoir ou en a autrement la garde ou la responsabilité, de quelque manière que ce soit.

Il est obligatoire pour toutes les personnes qui envisagent d'installer, de mettre en service, d'utiliser ou d'entretenir ces réservoirs pétroliers Souterrain CAN/ULC-S603-14, lisent les directives de ce Manuel ainsi que toutes les lois, réglementations, codes et standards locaux applicables, de manière à procéder en toute sécurité et pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort .

De nombreux pays, de même que les États, provinces et autres autorités publiques ont adopté des lois, règlements, codes et standards qui régissent l'installation, la mise en service, l'utilisation et l'entretien de réservoirs pétroliers Souterrain CAN/ULC-S603-14 (ci-après la « **Réglementation locale applicable** »). Cette Réglementation locale applicable **DOIT** être suivie et avoir la prépondérance sur toute autre recommandation contenue dans ce Manuel. Toujours vérifier avec les autorités locales.

1	GENERAL SAFETY INSTRUCTIONS – DIRECTIVES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES	3
2	INSTALLATION AND COMMISSIONING – INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	9
2.1	EXCAVATION AND ANCHORING – EXCAVATION ET ANCRAGES	9
2.2	INSPECTIONS AND TESTING – INSPECTIONS ET TESTS.....	13
2.3	PRESSURE TEST PROCEDURES – PROCÉDURES TESTS DE PRESSION	14
2.4	ORDINARY AND EMERGENCY VENTS INSTALLATION – INSTALLATION DES ÉVÉNEMENTS ORDINAIRES ET D'URGENCE.....	18
2.5	BACKFILL – REMBLAIEMENT.....	18
2.6	INSTALLATION AND COMMISSIONING INSPECTION SHEET – FEUILLE D'INSPECTION À L'INSTALLATION ET À LA MISE-EN-SERVICE	19
3	OPERATION – FONCTIONNEMENT	21
4	MAINTENANCE – ENTRETIEN	22
4.1	PERIODIC IN-SERVICE INSPECTION SHEET – FEUILLE D'INSPECTION PÉRIODIQUE EN SERVICE	23
5	ANNEXES – ANNEXES	24
5.1	IDENTIFY SPILL OR RISK OF SPILLAGE – IDENTIFIER LES RISQUES DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS	24
5.2	DENTS, SCRATCHES AND SIGNS OF RUBBING ON TANK – BOSSES, ÉGRATIGNURES ET MARQUES DE FROTTEMENT VISIBLE SUR LE RÉSERVOIR	25
5.3	VISIBLE RUST AND OR RUST BLISTERS – ROUILLE APPARENTE ET OU ROUILLE SOUS LA PEINTURE	26
5.4	WELD JOINTS DAMAGED AND OR CRACKED – JOINTS DE SOUDURE ENDOMMAGÉS ET OU CRAQUÉS.....	27
5.5	CLEANLINESS OF THE TANK AND ITS SURROUNDING AND FREE ACCESS AT ALL TIMES – PROPRETÉ DU RÉSERVOIR ET DE SON ENVIRONNEMENT ET ACCÈS DÉGAGÉ EN TOUT TEMPS	28
5.6	PRESENCE OF WATER INSIDE THE TANK OR INTERSTICE – PRÉSENCE D'EAU DANS LE RÉSERVOIR OU L'INTERSTICE	28
5.7	TANK SUPPORTS DAMAGED – SUPPORT DE RÉSERVOIRS ENDOMMAGÉS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.8	OBSTRUCTED VENTS – ÉVÉNEMENTS OBSTRUÉS OU NON LIBRE DE MOUVEMENT OU DE RETENUE MÉCANIQUEMENT	29
5.9	SAFETY WARNINGS LOCATION – LOCALISATION DES MESSAGES DE SÉCURITÉ	30
6	WARRANTY – GARANTIE	31

1 General Safety Instructions – Directives de sécurité générales

⚠ WARNING

Make sure to read and properly understand this Manual in its entirety before attempting to install, commission, use or maintain the storage tank. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception and only a qualified contractor may proceed to the installation and commissioning of the storage tank. Moreover, only qualified and trained persons may use and maintain the storage tank. In case of default to comply in their entirety with the guidelines, directives, instructions and recommendations contained in this Manual, as well as any failure in the precautionary measures to be taken or misunderstanding of one of the herein contained warning messages may cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.



The four safety messages presented below and used through this Manual inform the owner-operator and the installation contractor about potential hazards that could cause serious injuries and even death.

DANGER: The “**Danger**” advisory is used to draw attention to a constant dangerous threat that could lead to serious injuries and even death.

WARNING: The “**Warning**” advisory is used to draw attention to a condition, a practice, a statement, a method of installing, commissioning, use or maintenance whose omission could cause damages to the environment, to the tank, facilities, equipment and properties nearby, or physical injuries including severe injuries or even death.

CAUTION: The “**Caution**” advisory is used to draw attention to a condition, a practice, a statement, a method of installing, commissioning, use or maintenance whose omission could cause damages to the environment, to the tank, facilities, equipment and properties nearby, or physical injuries including severe injuries.

NOTE: The “**Note**” is used to draw attention to a condition, a practice, a statement or process that *Les Industries Desjardins Ltée.* considers desirable to emphasize.

⚠ ATTENTION

S'assurer de lire et de bien comprendre le présent Manuel dans sa totalité avant de tenter d'installer, de mettre en service, d'utiliser ou de faire la maintenance du réservoir. Les mesures de sécurité prescrites dans ce Manuel **DOIVENT** être suivies sans exception et seul un entrepreneur installateur qualifié peut procéder à l'installation et la mise en service du réservoir, seules des personnes également qualifiées et formées pouvant quant à elles utiliser et procéder à la maintenance du réservoir. Un défaut de respecter dans leur intégralité toutes les consignes, directives, instructions et recommandations contenues au présent Manuel, de même tout manquement dans les précautions ou l'incompréhension d'un de ces messages d'avertissement peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.



Les quatre messages de sécurité présentés ci-dessous et utilisés dans ce Manuel informent le propriétaire-usager et l'entrepreneur installateur des dangers potentiels qui peuvent causer notamment des blessures graves et même la mort.

DANGER : L'avis « **Danger** » est utilisé pour identifier une menace dangereuse constante qui peut causer des blessures graves et même la mort.

ATTENTION : L'avis « **Attention** » est utilisé pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé, un procédé d'installation, de mise en service, d'utilisation ou de maintenance dont l'inobservation peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves et même la mort.

AVERTISSEMENT : L'avis « **Avertissement** » est utilisé pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé, un procédé d'installation, de mise en service, d'utilisation ou de maintenance dont l'inobservation peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves.

NOTE : La « **Note** » est utilisée pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé ou un procédé que *Les Industries Desjardins Ltée* estime désirable de souligner.

DANGER

ATTENTION

AVERTISSEMENT

NOTE

DANGER

ATTENTION

AVERTISSEMENT

NOTE

DANGER

The *Industries Desjardins Ltée's* steel Underground stationary storage tanks are manufactured according to the production norm CAN/ULC-S603-14. They are designed to contain exclusively flammable and combustible liquids including (without limitation) :

- Diesel fuels, heating oils and fuel oils
- Gasoline
- Lubricating oils



These storage tanks shall first be installed, commissioned, then used and maintained in accordance with the CAN/ULC-S603-14 norm and this Manual. **THEY ARE NOT DESIGNED AND SHALL NOT BE USED FOR A MOBILE USE. IT IS STRICTLY FORBIDDEN TO USE THE STORAGE TANK FOR ANY OTHER PURPOSE THAN STATIONARY STORING UNDERGROUND THE ABOVE MENTIONED FLAMMABLE AND COMBUSTIBLE LIQUIDS.**

DANGER

Les réservoirs fixes d'acier Souterrain les *industries Desjardins Ltée*. Construit sous la norme de fabrication CAN/ULC-S603-14, sont conçus pour contenir uniquement les produits inflammables et combustibles sous forme liquide incluant (sans s'y limiter) :

- Carburant diesel, huile de chauffage et mazout
- Essence
- Huiles lubrifiantes



Ces réservoirs sont destinés à être d'abord installés, mis en service, puis utilisés et entretenus selon les standards listés dans la norme CAN/ULC-S603-14 et du présent Manuel. **ILS NE SONT PAS CONÇUS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR UNE APPLICATION MOBILE. IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LE RÉSERVOIR POUR D'AUTRES FONCTIONS QUE CELLE DE RÉSERVOIR DES PRODUITS INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES (CI-DESSUS ÉNUMÉRÉS) STATIONNAIRE SOUTERRAIN.**

The CAN/ULC-S603-14 storage tanks must be installed, commissioned, used and maintained in compliance with this *Industries Desjardins Ltée's* Manual and the Locally applicable legislation, as well as in conformity with the codes and standards, including but not limited to the followings:

- A. Installation Code for Oil-Burning Equipment, CSA B139.
- B. Construction Code of Québec, RBQ B-1.1
- C. National Building code of Canada.
- D. National Fire Code of Canada.
- E. Technical standards & safety authority, TSSA

Les réservoirs CAN/ULC-S603-14 doivent être installés, mis en service, utilisés et entretenus en conformité avec le présent manuel de *Les Industries Desjardins Ltée.* et la réglementation locale applicable, de même qu'en respectant, mais sans s'y limiter, les codes et standards suivants :

- A. Code d'installation des appareils de combustion au mazout, CSA B139
- B. Code de Construction du Québec, RBQ B-1.1
- C. Code national du Bâtiment du Canada.
- D. Code national de prévention des incendies du Canada.
- E. Technical standards & safety authority, TSSA

 **WARNING**

Installation and commissioning **MUST MANDATORILY** be made by a qualified contractor installer with qualified persons having the therefore adequate knowledge. It is furthermore the contractor installer's and the owner-user's duty to verify the Locally applicable legislation, depending on the location of the storage tank. If the installation, commissioning, use or maintenance are not carried out in accordance with this Manual and with the Locally applicable legislation, *Industries Desjardins Ltée* hereby disclaims any liability for any damages whatsoever that may be incurred and the warranty shall become void and non-applicable.

 **ATTENTION**

L'installation et la mise en service **DOIT** se faire **OBLIGATOIREMENT** par un entrepreneur installateur qualifié avec des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires. Il est également le devoir de l'entrepreneur installateur et du propriétaire-usager de vérifier la réglementation locale applicable, selon le lieu d'installation du réservoir. Si l'installation, la mise en service, l'utilisation ou la maintenance ne sont pas effectués selon le présent manuel de même que la réglementation locale applicable, *Les Industries Desjardins Ltée.* Se dégage de toute responsabilité de dommages causés, quels qu'ils soient et la garantie devient alors nulle et non applicable.

⚠ WARNING

Never lift the tank with the forks of the forklift because the tank was not designed for this purpose. Only the lifting hooks intended for this purpose can be used. Lift only when empty. Never slide the tank on the ground or drop it on any surface other than its support legs.

⚠ ATTENTION

Ne jamais lever le réservoir avec les fourches du chariot élévateur car le réservoir n'a pas été conçu à cet effet. Seuls les crochets de levage prévu à cet effet doivent être utilisés. Lever à vide seulement. Ne jamais glisser le réservoir sur le sol ou le déposer sur une surface dure et/ou inégale.

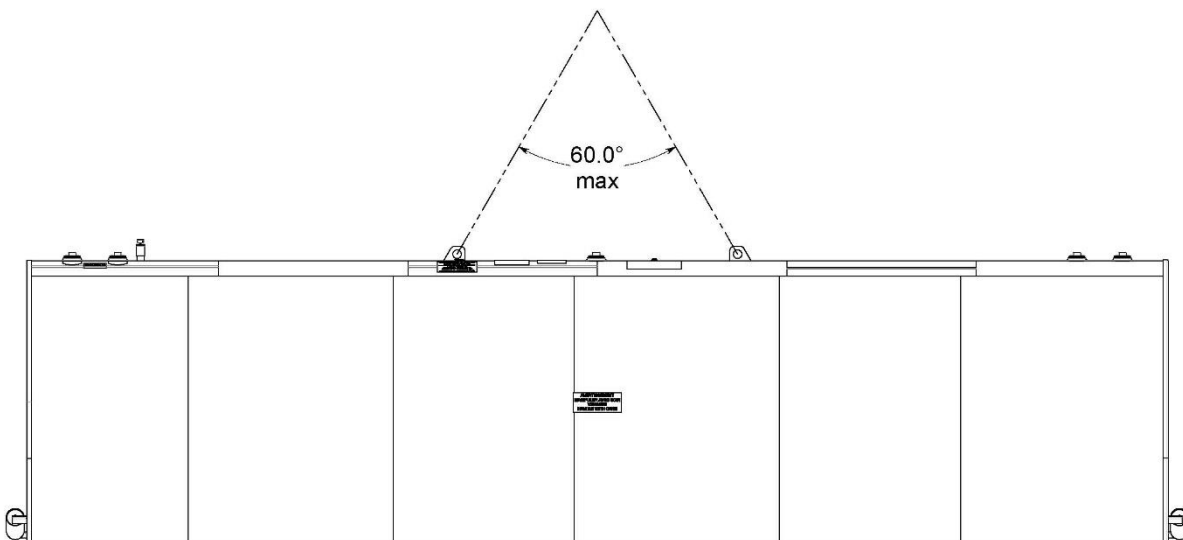


To find the empty weight of your tank, locate this this decal near the lifting hook.

Pour connaître le poids à vide de votre réservoir, localiser cet insigne près du crochet de levage.

**LIFT ONLY
WHEN EMPTY
EMPTY WEIGHT
LBS**

**SOULEVER À VIDE
SEULEMENT
POIDS À VIDE
KG**



⚠ DANGER

All persons likely to use or to maintain the storage tanks **MUST** have been trained to control and confine leaks and spills in order to act safely within the shortest delays. The owner-user **MUST** also be in possession of the equipment necessary to control minor leaks and spills in the storage tank's surrounding area, in order to intervene without delay. *Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for damages to environment, the storage tanks, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death, which would result from or otherwise be related with, in whole or in part, to the inaction, negligence, or deficient training or knowledge or the persons in charge of the use, inspection and maintenance of the storage tank or of the control or confinement of leaks and spills.

⚠ DANGER

Toutes les personnes susceptibles d'utiliser ou d'effectuer la maintenance sur le réservoir **DOIVENT** avoir suivi une formation en contrôle et confinement des fuites et déversements pour agir en toute sécurité dans les plus brefs délais. Le propriétaire-usager **DOIT** également posséder l'équipement nécessaire au contrôle de fuites et déversements mineurs et majeurs à proximité du réservoir, de façon à pouvoir intervenir sans délai. *Industries Desjardins Ltée* se dégage de toute responsabilité concernant les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou les dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort, et résultant de ou pouvant être notamment imputables en tout ou en partie à l'inaction, à la négligence ou à la formation ou aux connaissances déficientes des personnes affectées à l'utilisation, l'inspection ou l'entretien du réservoir ou encore au contrôle et confinement des fuites et déversements.

⚠ DANGER

It is the owner-user responsibility to establish, implement and ensure the enforcement of a preventive plan of control and countermeasures in case of leaks and spills of flammable and combustible liquids. This plan **MUST** contain, at a minimum, without limitation and in addition of all items required or recommended by the Locally applicable legislation:

- Procedures for the prevention of leaks and spills.
- Leaks and spills' control measures aiming to prevent any discharge in water or ground.
- Confinement and cleaning measures aiming to reduce the consequences of any leaks and spills.
-

It is the owner-user responsibility to verify the Locally applicable legislation on the control of flammable and combustible liquids leaks and spills.

⚠ DANGER

Il est dans la responsabilité du propriétaire-usager de posséder et mettre en place un plan de prévention, contrôle et de contremesures des fuites et déversements de produits inflammables et combustibles et de veiller à son application. Ce plan **DOIT**, sans s'y limiter et en plus de devoir comporter tous les éléments exigés ou recommandés en vertu de la Règlementation locale applicable, comprendre au minimum :

- Procédures de prévention de fuites et déversements.
- Mesures de contrôle de fuites et déversements pour empêcher la propagation dans les eaux ou dans le sol.
- Mesures de confinement et de nettoyage pour atténuer les effets de fuites et déversements.

Il est de la responsabilité du propriétaire-usager de consulter la Règlementation locale applicable concernant le contrôle des fuites et déversements de produits inflammables et combustibles.

⚠ DANGER

All persons likely to use or to maintain the storage tanks **MUST** have been trained to control and handle hazardous material to act safely in presence of flammable and combustible liquids stored in storage tanks. The owner-user **MUST** also be in possession of the equipment necessary to control minor and major fires. *Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for damages to environment, the storage tanks, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death, which would result from fires or otherwise be related with, in whole or in part, to the inaction, negligence, or deficient training or knowledge or the persons in charge of the use, inspection and maintenance of the storage tank or of the control or confinement of fires.

⚠ DANGER

Toutes les personnes susceptibles d'utiliser ou d'effectuer la maintenance sur le réservoir doivent avoir suivi une formation en manipulation de matières dangereuses pour agir en toute sécurité en présence des produits inflammables et combustibles entreposés dans le réservoir. Le propriétaire-usager doit posséder l'équipement nécessaire au contrôle et au confinement d'incendies mineurs et majeurs. *Les Industries Desjardins Ltée*. se dégage de toute responsabilité concernant les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou les dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort, et résultant de ou pouvant être notamment imputables en cas d'incendie, en tout ou en partie à l'inaction, à la négligence ou à la formation ou aux connaissances déficientes des personnes affectées à l'utilisation, l'inspection ou l'entretien du réservoir ou encore en contrôle et confinement des incendies.

⚠ DANGER

It is the owner-user responsibility to establish, implement and ensure the enforcement of a preventive plan of control and countermeasures in case of minor and major fire. Always know the nearest location of fire extinguishers, fire blankets and other fire control equipment and keep them in perfect condition and available at all times.

It is the owner-user responsibility to verify the Locally applicable legislation on the handling and control of fires of flammable and combustible products.

⚠ DANGER

Il est dans la responsabilité du propriétaire-usager de posséder un plan de prévention, de contrôle et contremesures d'incendie mineurs et majeurs. Toujours connaître la localisation la plus près des extincteurs, couvertures de feu et autres équipements d'incendie et maintenir ceux-ci en parfait état de marche et accessibles en tout temps.

Il est de la responsabilité du propriétaire-usager de consulter les lois, réglementations, codes et standards locaux et fédéraux concernant la manipulation et le contrôle des incendies de produits inflammables et combustibles.

2 Installation and commissioning – Installation et mise en service

Before intending to install and commission the CAN/ULC-S603-14 petroleum Underground storage tanks, you **MUST** read the General safety section of this manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception and only a qualified contractor may proceed to the installation and commissioning of the storage tank. **Otherwise, the warranty will become void and inapplicable.**

Avant d'installer et de mettre en service le réservoir d'entreposage Souterrain CAN/ULC-S603-14, vous **DEVEZ** lire attentivement la section Directives de sécurité générales. Vous **DEVEZ** également vérifier la Règlementation locale applicable avant l'installation et la mise en service. L'installation et la mise en service **DOIVENT** être effectuées obligatoirement par un entrepreneur installateur qualifié à défaut de quoi la garantie deviendra automatiquement nulle et non applicable.

2.1 Excavation and anchoring – Excavation et ancrages

WARNING

Tank foundations **MUST** be designed to support the weight of the tank and its accessories at full capacity. The foundation should be composed of sand as described in section 2.1.1.. It **MUST** also prevent the tank from. Tanks located in areas subject to flooding **MUST** be protected against flotation. For regulations on respect of property lines, public roads, electrical systems, important buildings and also for protection against vandalism and accidental damage, refer to the laws, regulations, codes and applicable local standards. **Only a qualified contractor install with a staff in possession of the required knowledge and experience for the proper and safe installation of a CAN/ULC-S603-14 Underground storage tank may install and commission such storage tank. Otherwise, the warranty will become void and inapplicable and Les Industries Desjardins Ltée disclaims any liability for any damages whatsoever related to the installation or commissioning. NEVER proceed to installation or commissioning by an unqualified person or without having consulted local authorities.**

ATTENTION

Les fondations du réservoir **DOIVENT** être conçues pour supporter la masse du réservoir et de ses accessoires à pleine capacité. La fondation devrait être composée de sable comme décrit à l'article 2.1.1.. Elle devrait aussi empêcher tout mouvement du réservoir. Les réservoirs installés en zones assujettis aux inondations **DOIVENT** être protégés contre la flottaison. Pour connaître la réglementation sur le respect des limites de propriétés, voies publiques, systèmes électriques, bâtiments importants et aussi pour la protection contre le vandalisme et les dommages accidentels, référez-vous aux lois, réglementations, codes et standards locaux applicables. **Seul un entrepreneur installateur qualifié, disposant du personnel ayant les connaissances et l'expérience requise dans l'installation adéquate et sécuritaire d'un réservoir Souterrain CAN/ULC-S603-14, peut installer et mettre en service le réservoir. La garantie deviendra au cas contraire nulle et non applicable et Les Industries Desjardins Ltée. se dégage de toute responsabilité pour tous dommages, quels qu'ils soient, relié alors à l'installation ou la mise en service. NE JAMAIS procéder à l'installation ou à la mise en service par une personne non qualifiée ni sans avoir également consulté les autorités locales.**

2.1.1 Excavation - Excavation

During excavation, remove all hard and sharp materials which might cause damage to the tank coating. Do not use this material for backfilling.

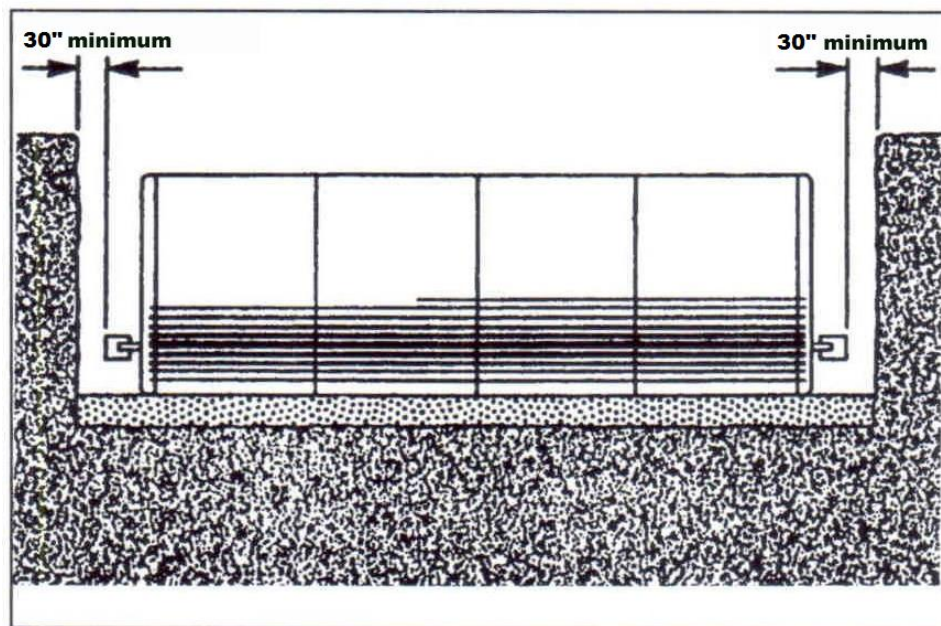
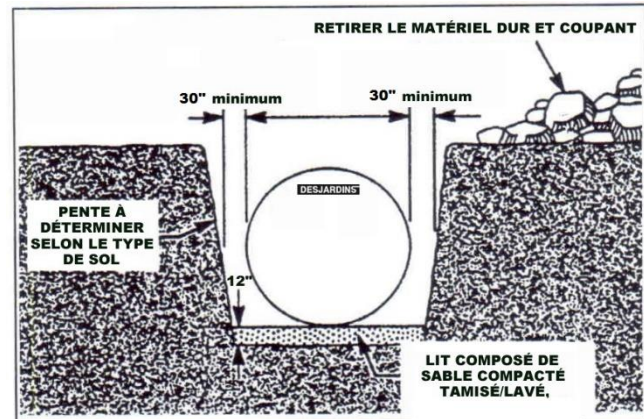
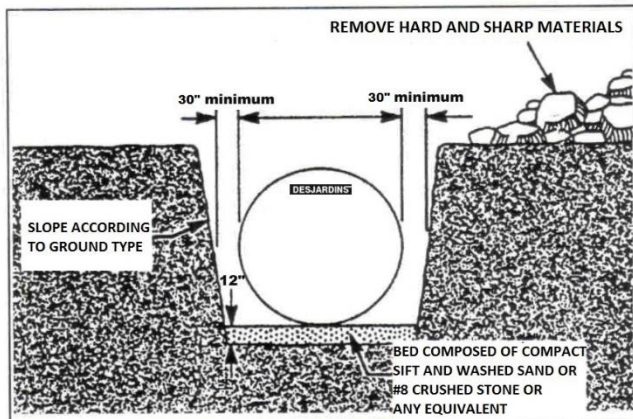
The bed and backfill must be composed of free-flowing sifted, non-corrosive and inert sand with the largest particle's size must be 3/8 inch maximum. The bed must have a minimum thickness of 12 inches and be properly levelled and laid out. The excavation must extend beyond at least 12 inches around the perimeter of the tank.

The wall's slope depends on the ground's stability. If the land is unstable, increase the distance between the wall and the tank to at least 1/2 times the tank's diameter.

Lors de l'excavation, retirer tout le matériel dur et coupant pouvant causer des dommages au revêtement du réservoir. Ne pas réutiliser ce matériel lors du remblai.

Le lit et le remblai doivent être composés de sable tamisé à écoulement libre, non corrosif et inerte dont la grosseur de la plus grande particule doit être de 3/8 pouce (9.5 mm) maximum. Le lit doit avoir une épaisseur minimum de 12 pouces (305 mm), adéquatement aménagé et nivelé. L'excavation doit s'étendre sur une distance d'au moins 30 pouces (762 mm) autour du périmètre du réservoir.

La pente des murs de l'excavation est en fonction de la stabilité du sol. Si le sol est instable, augmenter la distance entre le mur et le réservoir à au moins 1/2 fois le diamètre de celui-ci.



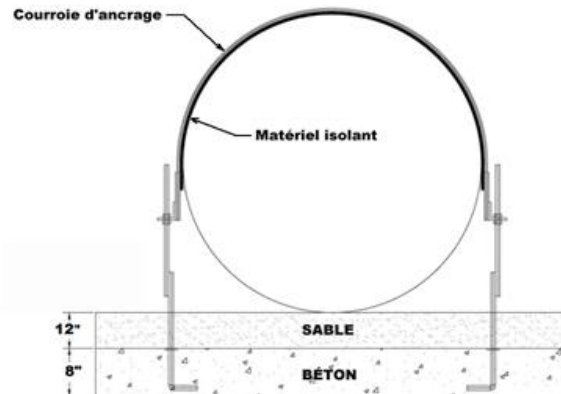
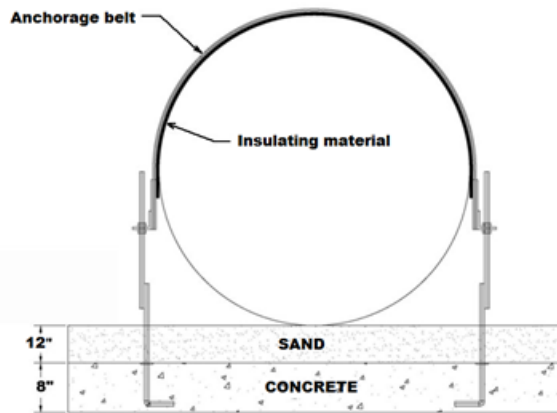
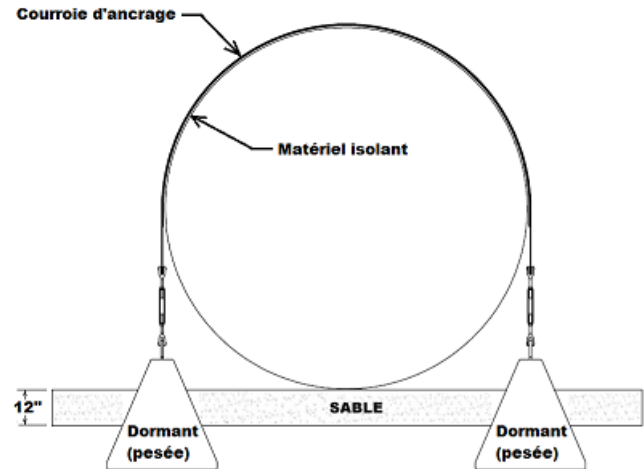
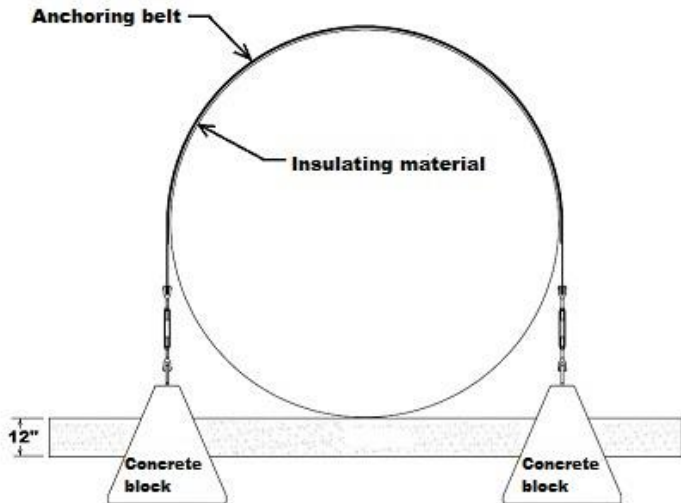
2.1.2 Anchoring – Ancrages

When the installation is made in a ground with a high water table (wet ground), anchoring the tank becomes necessary to prevent it to float.

An 8 inches minimum concrete deck is required to sink the anchorages deeply. Please follow the plan provided by the manufacturer to position the anchorages in the concrete. A 12 inches minimum thickness of the sand bed under the tank must be respected to space out the tank and the deck. Never put the tank on a sharp or hard surface.

An insulating material is provided with the tank must be placed between the belt and the tank.

Lorsque l'installation se fait dans un sol avec une nappe phréatique élevée (sol rempli d'eau), l'ancrage du réservoir devient nécessaire pour éviter qu'il ne flotte. Vous pouvez soit ancrer le réservoir dans le sol à l'aide de dormants (pesées) en béton ou avec un tablier de béton d'au minimum 8 pouces pour le coulage des ancrages. Veuillez suivre le plan fourni par le fabricant pour positionner les ancrages. Le lit de sable sous le réservoir doit avoir une épaisseur minimum de 12 pouces. Ne jamais déposer le réservoir sur une surface dure ou tranchante. Un isolant électrique est fourni avec chaque courroie et doit être placé entre la courroie et le réservoir.

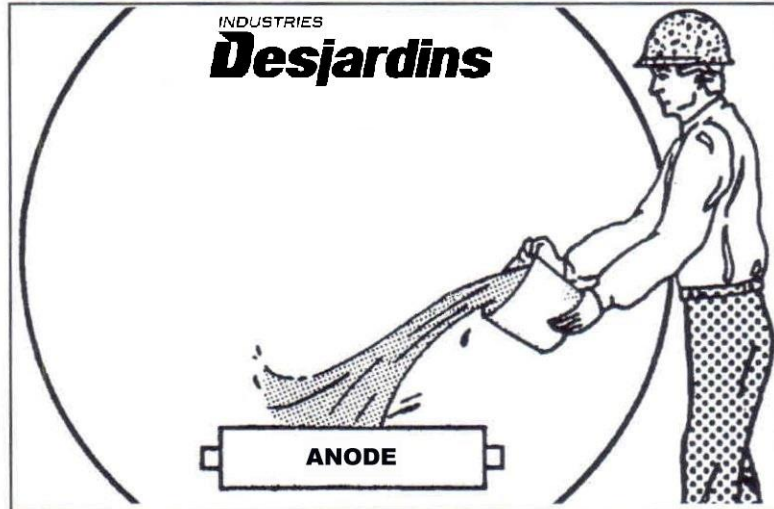


2.1.3 Anodes activation – Activation des anodes

Every Desjardins underground tank is equipped with an external corrosion protection system consisting of magnesium sacrificial anodes.

To activate the protection, simply remove the plastic wrap protection and generously soak the cardboard. **Do not remove the cardboard or the anode will need to be replaced before the backfill.**

Tous les réservoirs souterrains Desjardins sont dotés d'anodes sacrificielles en magnésium protégeant ainsi le réservoir de la corrosion. Pour activer la protection cathodique, il suffit de retirer l'emballage de plastique qui protège les anodes lors du transport et d'imbiber généreusement l'enveloppe de carton. Ne jamais retirer l'enveloppe de carton sans quoi l'anode devra être remplacée avant le remblaiement.



Make sure the sand perfectly comes into contact with anodes during the backfill. There must be no air gap around the anodes to assure their efficiency.

Lors du remblaiement, s'assurer que les anodes sont parfaitement en contact avec le sable. Il ne doit pas y avoir d'espace d'air sur le pourtour des anodes pour qu'elles soient efficaces.

WARNING

Do not damage anodes during backfill

ATTENTION

Attention de ne pas endommager les anodes lors du remblaiement

2.1.4 Coupling – Raccordement

Before beginning the coupling of the tank, visually inspect every isolating nylon reducing coupling to make sure they are in place and in good condition. Hermetically seal any unused opening with a treaded metallic cap. **Never remove isolating reducing couplings.**

Each tank containment is provided with a drilled opening in order to be equilibrated inside and outside pressure. Those Plugs are normally red painted for easy and fast localisation. If those are not identified, please refer to the plan or meticulously inspect each plug. Those plug must be removed and replace to make the tank leak-free.

In the case of a multiple containment, the separation is made by two leak-free heads with 75mm (3 in.) between them and do not access to the interstitial containment. This space does not necessarily require a leak detection probe. Only the gap, accessible by a 50 mm (2 in.) Well, requires this probe. Installing a probe between the partitions is a personal choice.

The tank is designed to be used at atmospheric pressure. The use of a ventilation is necessary to prevent from the formation of dangerous gasses or the pressurization/depressurization of the tank and the piping. A flameproof vent is necessary on the tank and the vent piping must come out at least 3,5m [11.5ft] high above the ground.

Avant de débuter le raccordement du réservoir, inspecter visuellement tous les réducts isolateurs en nylon afin de s'assurer qu'ils soient en place et en bonne condition. Pour les ouvertures inutilisées, utiliser un bouchon métallique fileté pour fermer l'ouverture hermétiquement. **Ne jamais retirer le réduct isolateur.**

Chaque compartiment d'un réservoir souterrain possède une ouverture percée pour permettre l'équilibre entre la pression intérieure et extérieure. Ces bouchons sont normalement peints en rouge pour permettre leur identification rapidement. Si ceux-ci ne sont pas identifiés, veuillez-vous référer au plan ou inspecter chacun d'eux pour les localiser. Ces bouchons doivent être retirés et remplacés afin d'assurer l'étanchéité du réservoir.

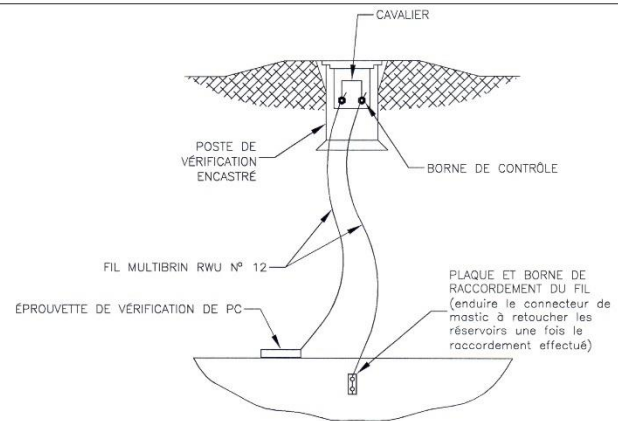
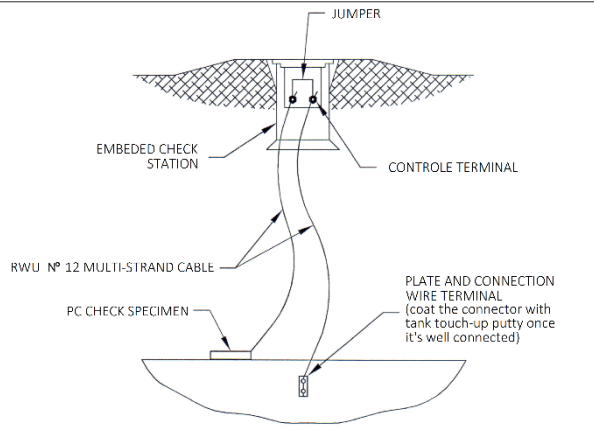
Dans le cas d'un réservoir compartimenté, la séparation est assurée par deux couvercles étanches avec un espace de 75 mm (3 po.) entre les deux et ne communiquant pas avec l'interstice. Cet espace ne nécessite pas obligatoirement une sonde de détection de fuite. Uniquement l'interstice, accessible par un puit 50 mm (2 po.), requière cette sonde. L'installation d'une sonde entre les séparations représente un choix personnel.

Le réservoir est conçu pour une utilisation à pression atmosphérique. Une ventilation est donc requise pour éviter que le réservoir et la tuyauterie ne se retrouvent en pression/vacuum ou qu'il y ait formation de gaz dangereux. La tuyauterie de ventilation doit sortir à la surface et être surélevée à une hauteur minimum de 3,5m du sol.

2.1.5 Terminal block – Bornier

Every Desjardins underground tank is equipped with a terminal block plug which allows a future verification of the anodes' condition. A terminal must be installed at ground level by the contractor.

Tous les réservoirs Desjardins sont dotés d'un bornier de branchement afin de permettre la vérification future de l'état de la protection cathodique. Une borne au niveau du sol doit être fixée et positionnée par l'entrepreneur chargé de l'installation.



2.2 Inspections and Testing – Inspections et tests

⚠ WARNING

As for installation and commissioning, the owner-user as well as any person proceeding to the installation and commissioning **MUST** fill out the form «Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise-en-service». You thereby ensure, among others, that a deep visual inspection was carried out by a qualified person prior to the installation and commissioning of the storage tank, that the storage tank is free of any bumps, scratches, friction traces, rust, damages or obstructions that may lead to a leak or a spill and that it also mentions that a leak detection pressure test was performed at the time of installation and commissioning of the storage tank. Once the form is filled out, dated and signed by the person having filled it out on behalf of the qualified contractor installer, keep it in a secured location as proof of inspection and commissioning. *Les Industries Desjardins Ltée* reserves the right to request a copy of the form, among others in case of a warranty or liability claim. In the event that the inspection shows any problem whatsoever, **DO NOT** install or repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. **A pressure test of the storage tank IS MANDATORY on ALL storage tanks prior to use.**

⚠ ATTENTION

Pour l'installation et la mise en service, le propriétaire-usager de même que la personne effectuant l'installation et la mise en service **DOIVENT** remplir le formulaire intitulé «Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise-en-service». De cette manière vous vous assurez notamment qu'une inspection visuelle approfondie par une personne qualifiée a été effectuée préalablement à l'installation et à la mise en service du réservoir ; que le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions qui pourraient conduire à une fuite ou un déversement; qu'il indique également qu'un test de détection de fuite par pression a été effectué à l'installation et à la mise en service du réservoir. Une fois que le formulaire est complété, daté et signé par la personne l'ayant complété pour le compte de l'entrepreneur installateur qualifié, gardez-le dans un endroit sécurisé comme preuve d'inspection et de mise en service. *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'exiger copie du formulaire, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée. Advenant que l'inspection relève tout problème quelconque du réservoir, **NE PAS** installer le réservoir ni réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée*. **Un test de pression du réservoir EST OBLIGATOIRE sur TOUS les réservoirs avant toute utilisation.**

2.3 Pressure test procedures – Procédures tests de pression

⚠ DANGER

Testing the tank with air pressure present some risks of serious injury or even death, for which *Les Industries Desjardins Ltee* can not be held responsible. The staff in charge of these tests should be advised to take precautions during these types of tests. A pressure regulator and a pressure relief valve **MUST** be used to reduce the risk of overpressure. Use only calibrated pressure gauges in perfect working condition with 0-15 psig of reading range (0-103 kPa). The pressure setting for these tests **MUST** be set to those prescribed in the table hereunder:

⚠ DANGER

Tester le réservoir avec de la pression d'air présente des risques de blessures graves, voire même de mort, ce pour quoi *Les Industries Desjardins Ltee* ne peut être tenue responsable. Le personnel en charge de ces tests doit être informé des précautions à prendre durant ces types de tests. Un régulateur de pression et une vanne de surpression pour réduire les risques de surpression **DOIVENT** être utilisés. Utiliser seulement des indicateurs de pression calibrés en parfait état de marche ayant une plage de lecture de 0-15 psig (0-103 kPa). Le réglage de pression pour ces tests **DOIT** être tel que les inscriptions au tableau suivant :

RÉSERVOIR SIMPLE ET DOUBLE PAROI / SINGLE AND DOUBLE WALL TANK		
Dia. Jusqu'à up to 1750 mm	Dia. 1751 à/to 3000 mm	Dia. 3001 à/to 4000 mm
<p><u>Pression de test :</u> Minimum : 4.3 psig (30 kPa) Maximum : 5 psig (35 kPa)</p> <p>Régulateur de pression réglé à 5 psig (35 kPa)</p> <p>Vanne de surpression réglée à 5.5 psig (37.9 kPa)</p>	<p><u>Pression de test :</u> Minimum : 2.9 psig (20 kPa) Maximum : 4.3 psig (30 kPa)</p> <p>Régulateur de pression réglé à 4.3 psig (30 kPa)</p> <p>Vanne de surpression réglée à 5 psig (35 kPa)</p>	<p><u>Pression de test :</u> Minimum : 1.4 psig (10 kPa) Maximum : 2.9 psig (20 kPa)</p> <p>Régulateur de pression réglé à 2.9 psig (20 kPa)</p> <p>Vanne de surpression réglée à 3.6 psig (25 kPa)</p>
<p><u>Test pressure :</u> Minimum : 4.3 psig (30 kPa) Maximum : 5 psig (35 kPa)</p> <p>Pressure regulator set at 5 psig (35 kPa)</p> <p>Pressure relief valve set at 5.5 psig (37.9 kPa)</p>	<p><u>Test pressure :</u> Minimum : 2.9 psig (20 kPa) Maximum : 4.3 psig (30 kPa)</p> <p>Pressure regulator set at 4.3 psig (30 kPa)</p> <p>Pressure relief valve set at 5 psig (35 kPa)</p>	<p><u>Test pressure :</u> Minimum : 1.4 psig (10 kPa) Maximum : 2.9 psig (20 kPa)</p> <p>Pressure regulator set at 2.9 psig (20 kPa)</p> <p>Pressure relief valve set at 3.6 psig (25 kPa)</p>

⚠ DANGER

NEVER leave a pressurized tank unattended. **NEVER** place yourself in front of the heads and openings of the tank when pressurizing the tank. In case of under vacuum secondary containment, **NEVER** remove the vacuum from that secondary containment.

⚠ DANGER

NE JAMAIS laisser un réservoir pressurisé sans surveillance. **NE JAMAIS** se positionner devant les têtes du réservoir ni les ouvertures lorsqu'il est procédé à la pressurisation du réservoir. Dans le cas d'un interstice sous vacuum, **NE JAMAIS** Retirer le vacuum de l'interstice

2.3.1 Single-Wall tank Pressurizing Procedure – Procédure Test De Pression Pour Réservoir Simple Paroi seulement

WARNING

- 1) Install the test piping as Figure 1. Close valve A. Seal temporarily all remaining openings to maintain the pressure. Make sure the compressed air supply is closed.
- 2) Adjust the pressure regulator to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 3) Set the pressure relief valve to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 4) Make sure the valve A is closed.
- 5) Make sure the valve B is opened.
- 6) Open the compressed air supply.
- 7) Gradually open the valve A.
- 8) Gradually close the valve B and carefully read the tank pressure on the indicator.
- 9) As the pressure reaches the specified value, close the inlet valve A. Make sure the valve B is completely closed.
- 10) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings. Observe the appearance of bubbles for a minimum of 20 minutes. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 11) Once the leak detection test is passed, depressurize tank by slowly opening the valve B.

ATTENTION

- 1) Installez la tuyauterie de test tel que la figure 1. Fermer la valve A. Sceller temporairement les ouvertures restantes pour maintenir la pression. Assurez-vous que l'air comprimé est fermé.
- 2) Réglez le régulateur de pression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 3) Réglez la vanne de surpression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 4) Assurez-vous que la valve A est fermée.
- 5) Assurez-vous que la valve B est ouverte.
- 6) Ouvrir l'air comprimé.
- 7) Ouvrir graduellement la valve A.
- 8) Fermez graduellement la valve B et lire attentivement la pression du réservoir sur l'indicateur.
- 9) Lorsque la pression a atteint la pression recommandée, fermez la valve d'admission A. Assurez-vous que la valve B soit complètement fermée.
- 10) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures. Observer l'apparition de bulles durant un minimum de 20 minutes. **AUCUNE FUITE N'EST PERMISE et en cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 11) Une fois que le test de détection de fuite est passé, dépressurisez le réservoir en ouvrant doucement la valve B.

This is a suggested piping configuration; your final set up may differ from the one shown in Figure 1. This setup and procedure are only suited for **single wall** tanks.

Ceci est un montage suggéré ; votre montage final peut différer de celui indiqué à la figure 1. Ce montage et cette procédure sont valide seulement pour les réservoirs **simple paroi**.

2.3.2 Double-Wall with Secondary Containment Under Vacuum Pressurizing Procedure – Procédure Test De Pression Pour Réservoir Double Paroi avec Interstice Sous Vacuum Seulement

WARNING

Some Double walled tanks manufactured by *Les Industries Desjardins Ltée.* are set with or designed to have an interstice under vacuum. It is therefore important you do NOT USE any leak detection test procedure designed for Double wall tanks without interstice under vacuum, that procedure would not be applicable.

Primary tank test

- 1) Install the test piping as Figure 3. Close valve A. Seal temporarily all remaining openings to maintain the pressure. Make sure the compressed air supply is closed.
- 2) Adjust the pressure regulator to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 3) Set the pressure relief valve to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 4) Make sure the valve A is closed.
- 5) Make sure the valve B is opened.
- 6) Open the compressed air supply.
- 7) Gradually open the valve A.
- 8) Gradually close the valve B and carefully read the tank pressure on the indicator.
- 9) As the pressure reaches the specified value, close the inlet valve A. Make sure the valve B is completely closed.
- 10) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings. Observe the appearance of bubbles for a minimum of 20 minutes. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 11) Once the leak detection test is passed, depressurize tank by slowly opening the valve B.
- 12) A steady decline in the reading of the primary tank pressure indicates there is a leak in the tank. Monitor the pressure for at least 1 hour. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**

Interstice test

No test must be done on the secondary containment. Wich sealing must be monitored by reading the vaccum dial on the front of the tank

The authorized representative of the qualified installation contractor who carried out the inspection MUST complete, date and sign the « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise-en-service » as proof of inspection completed and compliance of the tank.

ATTENTION

Certains réservoirs fabriqués par *Les Industries Desjardins Ltée* avec double paroi sont fabriqués avec interstice sous vacuum et il est donc important de NE PAS UTILISER toute procédure de test de pression destinée aux réservoirs double paroi sans interstice sous vacuum, car cette procédure ne s'applique pas.

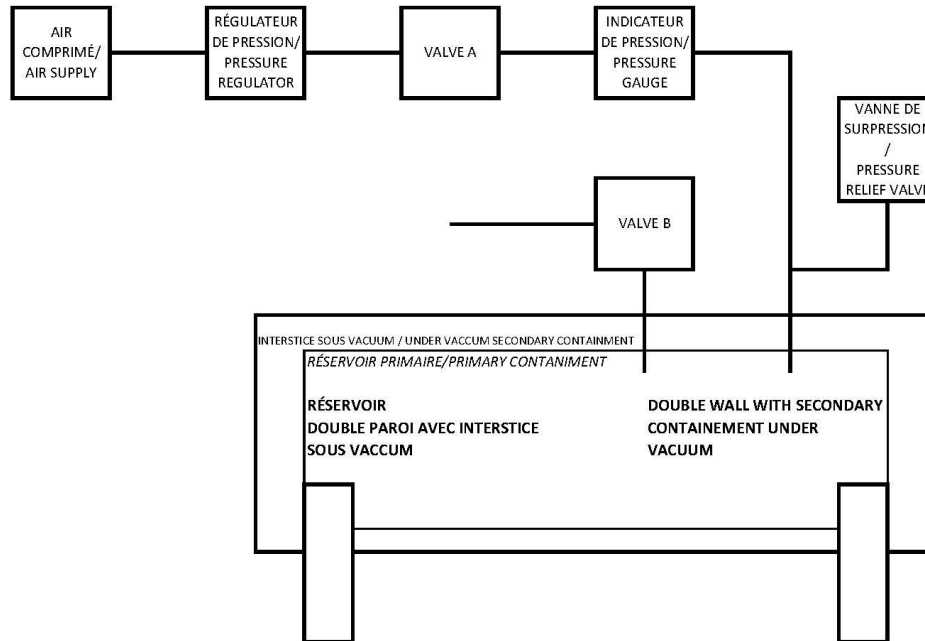
Test réservoir primaire

- 1) Installez la tuyauterie de test tel que la figure 3. Fermer la valve A. Sceller temporairement les ouvertures restantes pour maintenir la pression. Assurez-vous que l'air comprimé est fermé.
- 2) Réglez le régulateur de pression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 3) Réglez la vanne de surpression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 4) Assurez-vous que la valve A est fermée.
- 5) Assurez-vous que la valve B est ouverte.
- 6) Ouvrir l'air comprimé.
- 7) Ouvrir graduellement la valve A.
- 8) Fermez graduellement la valve B et lire attentivement la pression du réservoir sur l'indicateur.
- 9) Lorsque la pression a atteint la pression recommandée, fermez la valve d'admission A. Assurez-vous que la valve B soit complètement fermée.
- 10) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures. Observer l'apparition de bulles durant un minimum de 20 minutes. **AUCUNE FUITE N'EST PERMISE et en cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 11) Une fois que le test de détection de fuite est passé, dépressurisez le réservoir en ouvrant doucement la valve B.
- 12) Une baisse constante de la lecture de la pression du réservoir primaire indique qu'il y a une fuite sur le réservoir. Vérifier la pression pour au moins 1 heure. **AUCUNE fuite n'est permise et en cas de fuite, le réservoir ne peut pas être mis en service.**

Test de l'interstice

Aucun test ne doit être fait sur l'interstice. L'étanchéité de celui-ci doit être monitoré en faisant la lecture du vacuum sur le cadran à l'avant du réservoir.

Le représentant de l'entrepreneur installateur qualifié ayant procédé à l'inspection DOIT compléter, dater et signer le formulaire « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise-en-service » comme preuve d'inspection complétée et de conformité du réservoir.



*Figure 3 Double wall with secondary containment under vacuum tank pressurizing procedure -
Procédure test de pression pour réservoir double paroi avec interstice sous vacuum*

This is a suggested piping configuration; your final set up may differ from the one shown in Figure 2. This setup and procedure are only suited for **double wall or double bottom tanks with interstice under vacuum**.

Ceci est un montage suggéré ; votre montage final peut différer de celui indiqué ci-dessus. Ce montage et cette procédure sont valide seulement pour les réservoirs **double paroi avec interstice sous vacuum**.

2.4 Ordinary vent installation – Installation de l'évent ordinaire

WARNING

EACH TANK COMPARTMENT MUST BE FITED WITH SAFETY VENTS. For CAN/ULC-S603-14 tanks, the primary tank **MUST** be fitted with a safety vent.

ATTENTION

CHAQUE COMPARTIMENT DU RÉSERVOIR DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'ÉVÉNEMENTS DE SÉCURITÉ. Pour les réservoirs CAN/ULC-S603-14, le réservoir primaire **DOIT** être équipé d'un événement de sécurité.

2.5 Backfill – Remblaiement

WARNING

An homogeneous backfill must be put down the hole with care. You will proceed with layers of 12 inches maximum and compacted. Continue until the tank has a 36 inches total layer above its top surface. Once backfilling is over, before starting the paving, perform a test on the corrosion protection system.

Permitted backfill materials include sand, crushed stones or pea gravel. The backfill materials should be clean, well granulated, free flowing, non-corrosive and inert. Where crushed stone or pea gravel is used, the largest particle size is to be 12mm. Sand is the preferable backfill material. The backfill material should be free of debris, snow, ice or organic materials.

ATTENTION

Un remblai homogène doit être déposé avec soin autour du réservoir par couches uniformes de 12 pouces (305 mm) maximum jusqu'à une épaisseur de 36 pouces (914 mm) au-dessus du réservoir. Une fois le remblaiement terminé et avant de commencer le pavage, effectuer un test sur la protection cathodique du réservoir et de la tuyauterie.

Les Matériaux de remblai permis comprennent le sable, la pierre concassée ou le gravillon. Les matériaux de remblai doivent être propre, adéquatement granulés, à écoulement libre, non corrosifs et inertes. Lorsque la pierre concassée ou le gravillon sont utilisés, la grosseur de la plus grande particule doit être de 12mm. Le sable est le matériau de remblai recommandé. Le matériau de remblai doit être exempt de débris, de neige, de glace et de matières organiques.

2.6 Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d’inspection à l’installation et à la mise-en-service

INSPECTION À INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE D'UN RÉSERVOIR TANK INSPECTION AT INSTALLATION AND COMMISSIONING	
Entreprise responsable de l'installation comme entrepreneur installateur qualifié (Nom et adresse) Company responsible for the installation as a qualified installation contractor (Name and Address)	Propriétaire- usager du réservoir (Nom et adresse) Tank owner-operator (Name and adress)
Numéro de série du réservoir / Tank serial Number	Date d'installation (AA/MM/JJ) / Date of installation (YY/MM/DD)

Vérification de l'extérieur du réservoir Exterior condition check	Libre de défauts Free of defects	See section Voir section
A. Bosses visibles sur le réservoir Visible dents on tank		5.2
B. Égratignures et marques de frottements Scratch and signs of rubbing on tank		5.2
C. Rouille apparente ou rouille sous la peinture Visible rust and or rust blisters		5.3
D. Joints de soudure endommagés ou craqués Weld joint damaged or cracked		5.4
E. Autres défauts, dommages ou obstructions sur le réservoir pouvant causer des fuites ou déversements. Any other defects on the tank that could lead to leaks.		5.1

L'entrepreneur installateur qualifié a consulté les autorités locales ainsi que le Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien et assure que l'installation répond à toutes les lois, réglementations, normes et standards des autorités légales où le réservoir est installé. Le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions telles que « A », « B », « C », « D », « E », « F », qui pourraient conduire à utilisation dangereuse du réservoir, à des dommages quelconque ou à des fuites ou déversements éventuels. Il peut donc être installé puis testé par pression pour la détection de fuites avant d'être mis en service, tel que prescrit aux sections « 2.1 et 2.3 ».

The qualified installation contractor has consulted local authorities, Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide and ensures that the installation complies with all laws, regulations, norms and standards of the legal authorities where the tank is installed. The tank is free of dents, scratches, rub marks, rust, damage or obstructions such as "A", "B", "C", "D", "E", "F", which could lead to unsafe use the tank, to any damage or eventual leaks or spills. The tank can be installed and tested by pressure to detect leaks before being commissioned as prescribed in sections "2.2 and 2.3".

Nom de l'installateur / Name of installer Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)
Propriétaire- usager du réservoir / Tank owner-operator Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)

Test de pression du réservoir Tank pressure test		
G.	Le réservoir est totalement libre de fuites The tank is totally free of leaks	2.3
H.	Évents primaires non obstrués Non obstructed vents	5.7
I.	Réservoir dépressurisé The tank is depressurized	2.3

Un test de détection de fuites par pression a été effectué à l'installation et à la mise en service du réservoir par un installateur qualifié. Le réservoir est totalement libre de fuites, tel que « G » et peut donc être mis en service en toute sécurité. Après le test de pression, les évents ont été installés et vérifiés tel que « H ». L'installateur assure également que le réservoir est dépressurisé tel que « I ».

A leak detection pressure test was carried out at the installation and commissioning service by a qualified contractor installer. The tank is completely free of leaks, such as "G" and can therefore be operated safely. After the pressure test, the vents have been installed and verified as "H". The installer also ensures that the container is depressurized as "I".

Nom de l'installateur / Name of installer Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)
Propriétaire- usager du réservoir / Tank owner operator Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)

COPIES ADDITIONNELLES DU FORMULAIRE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET / ADITIONNAL COPIES OF THIS FORM AVAILABLE ON OUR WEBSITE

⚠ DANGER

It is forbidden to proceed to the installation or commissioning of a storage tank by another person than by a qualified contractor installer with a staff in possession of the required knowledge and experience for the proper and safe installation of a CAN/ULC-S603-14 Underground storage tank, in order to ensure a safe use of the storage tank.

A default to comply in their entirety with all guidelines, directives, instructions and recommendations contained in this Manual may cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for any damages whatsoever incurred and the warranty will become void and inapplicable.

The owner-user **MUST** contact a qualified contractor installer for the installation and commissioning of the storage tank. Keep this duly signed form, as *Les Industries Desjardins Ltée* reserves the right to request a copy thereof. This form is the proof that inspections by qualified persons were carried out and that the storage tank was installed and commissioned by a qualified contractor installer.

⚠ DANGER

Il est interdit de procéder à l'installation ou à la mise en service d'un réservoir par une personne autre que par un entrepreneur installateur qualifié, disposant du personnel ayant les connaissances et l'expérience requise dans l'installation adéquate et sécuritaire d'un réservoir Souterrain CAN/ULC-S603-14, et ce en vue d'assurer une utilisation sécuritaire du réservoir.

Un défaut de respecter dans leur intégralité toutes les consignes, directives, instructions et recommandations et instructions contenues dans le manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée* se dégage de toute responsabilité de dommages causés, quels qu'ils soient et la garantie devient alors nulle et non applicable.

Le propriétaire-usager **DOIT** contacter un entrepreneur installateur qualifié pour l'installation et la mise en service du réservoir. Conserver ce formulaire dûment signé car *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'en exiger copie. Cette fiche est la preuve que des inspections ont été effectuées par des personnes qualifiées et que le réservoir a été installé et mis en service par un entrepreneur installateur qualifié.

3 Operation – Fonctionnement

Before intending to use the CAN/ULC-S603-14 petroleum Underground storage tanks, you **MUST** read the General safety section of this manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception.

The "Operation" section shows the initial checks and inspections to be performed before each refueling. **It is MANDATORY to conduct these inspections to extend the useful life of the equipment and ensure safe operation.**

Summary list

Item	Inspection/entretien
Tank integrity	Fill up the «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service »
Safety	<p>Locate the nearest fire extinguisher and check its accessibility.</p> <p>Locate the nearest fire blanket and check its accessibility.</p> <p>Locate the nearest spill control kit and check its accessibility.</p> <p>Revise your spill and leak control procedure.</p>
Plumbing and accessories	Procéder aux vérifications avant utilisation de chaque composante équipée sur le réservoir.

Avant d'utiliser le réservoir d'entreposage Souterrain CAN/ULC-S603-14, le propriétaire-usage et toute personne ayant à utiliser le réservoir **DOIT** lire attentivement la section « Directives de sécurité générales ». Le propriétaire-usager **DOIT** également vérifier la Règlementation locale applicable auprès des autorités locales avant l'utilisation.

La section « Fonctionnement » indique les vérifications et inspections initiales à effectuer avant chaque remplissage du réservoir. **Il est OBLIGATOIRE de procéder à ces inspections pour prolonger la vie utile de l'équipement et d'assurer une opération sécuritaire.**

Liste sommaire

Item	Inspection/entretien
Intégrité du réservoir	Remplir la « Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service »
Sécurité	<p>Localisez l’extincteur le plus près et vérifiez l’accessibilité.</p> <p>Localisez la couverture anti-feu de même que tout autre équipement d’incendie les plus près et vérifiez l’accessibilité.</p> <p>Localisez la trousse anti-déversement la plus proche et vérifiez l’accessibilité.</p> <p>Réviser votre procédure de contrôle de déversement et fuites.</p>
Plomberie et accessoires	Procédez aux vérifications avant utilisation de chaque composante équipée sur le réservoir.

WARNING

If you spot a leak or spill, empty the tank immediately into a suitable container, then begin your leaks and spill control procedure. You shall contact your local authorities immediately.

ATTENTION

Si vous apercevez une fuite ou un déversement, videz le réservoir immédiatement dans un contenant approprié, puis entreprenez votre procédure de contrôle des fuites et déversements. Vous devez contacter les autorités locales immédiatement.

DANGER

Do not fill the tank when the distribution unit is under function, because hazards such as explosion may occur and could cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as any physical damages, including serious injuries or even death.

DANGER

Ne pas remplir le réservoir si l'appareil de distribution est en marche car des dangers notamment d'explosion peuvent survenir et ainsi causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves ou u même la mort.

4 Maintenance – Entretien

Before maintenance of the CAN/ULC-S603-14 Underground storage tank, the owner-user as well any person in charge of the maintenance **MUST** carefully read the section « General safety directives ». The owner-user **MUST** also verify the Locally applicable legislation with the local authorities prior to maintenance.

Avant d'entretenir le réservoir d'entreposage Souterrain CAN/ULC-S603-14, Le propriétaire-usager et toute personne ayant à faire l'entretien **DOIT** lire attentivement la section « Directives de sécurité générales ». Le propriétaire-usager **DOIT** également vérifier la Règlementation locale applicable auprès des autorités locales avant l'entretien.

DANGER

The Locally applicable legislation may among others provides for obligations or recommendations related to the frequency of, required qualifications and maintenance procedures for the maintenance of inner and outer storage tanks as the one subject to this Manual. Knowledge of this Locally applicable legislation is mandatory for the owner-user as well as for any person in charge of the maintenance of the storage tank. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank. Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death.

Fill up the form “Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service” according to the frequency required by the form or by **The Locally applicable legislation frequency obligations or recommendations , whichever comes first.**

Keep the history of your inspection records safely. These forms are proof that the inspections were conducted by qualified personnel and the tank can be used safely. *Les Industries Desjardins Ltée.* reserves the right to require a copy of the form, in particular in case of warranty claims or if its liability could be sought.

DANGER

La Règlementation locale applicable peut notamment prévoir des obligations ou recommandations relativement aux fréquences, qualifications requises et procédures d’entretien de l’intérieur et de l’extérieur de réservoirs comme celui visé par le présent Manuel. La connaissance de cette Règlementation locale applicable est obligatoire pour le propriétaire-usager tout comme pour toute personne chargée de l’entretien du réservoir, notamment pour assurer la conformité avec la planification, les procédures et les exigences d’inspection. Si le propriétaire-usager ne dispose pas de personnel ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d’effectuer l’inspection du réservoir et procéder à son entretien. Les inspections et l’entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l’environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

Remplir la fiche d’inspection « Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service » selon la fréquence requise par la fiche ou selon **la Règlementation locale applicable, selon la première éventualité.**

Conserver l’historique de vos fiches d’inspections en sécurité. Ces fiches sont la preuve que des inspections ont été conduites par des personnes qualifiées et que le réservoir peut être utilisé en toute sécurité. *Les Industries Desjardins Ltée.* se réserve le droit d’exiger copie des formulaires d’inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

Maintenance-Entretien

4.1 Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service

INSPECTION ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE D'UN RÉSERVOIR CAN/ULC-S603-14 LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE. INSPECTION AND PERIODIC MAINTENANCE OF A LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE. CAN/ULC-S603-14 TANK			
Entreprise responsable de l'inspection et de l'entretien du réservoir (Nom et adresse) Company in charge of tank inspection and maintenance (Name and address)			
Numéro de série du réservoir / Tank Serial Number		Date d'inspection (AA/MM/JJ) Inspection date (YY/MM/DD)	
Vérification de la condition du réservoir Tank condition check	Fréquence Period	Free of defects Libre de défauts	See Voir
Quelquonque fuites ou risque de fuites Any spill or risk of spillage	1		5.1
Toutes déformation du sol au-dessus ou sur le pourtour du réservoir Any deformation of the ground above or around the tank	1		0
Présence d'eau dans le réservoir et ou interstice Presence of water inside the and or interstice	1		5.6
Différence de potentiel du système de protection cathodique Potential difference of the cathodic protection system	2		0
Évents obstrués Obstructed vents	2		5.7
1 : TOUTES LES 2 SEMAINES ET OU À CHAQUE REMPLISSAGE/ EACH 2 WEEKS AND OR EACH FIIL UP 2 : À CHAQUE MOIS/ EACH MONTHS			
Une inspection visuelle approfondie par une personne qualifiée a été effectué. Le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions qui pourraient conduire à une fuite ou déversement. Le réservoir est libre de défaut qui pourraient conduire à utilisation dangereuse du réservoir, a des dommages quelconques ou à des fuites ou déversements éventuels et peut donc être utilisé en toute sécurité. A thorough visual inspection by a qualified person has been made. The tank is free of dents, scratches, rub marks, rust, damage or obstructions that could lead to a leak or spill. The tank is free of defect that could lead to dangerous use of the tank, to any damage, leaks or spills and can be used safely.			
Nom de l'inspecteur / Name of inspector		Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)	
Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized			
COPIES ADDITIONNELLES DU FORMULAIRE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET / ADITONNAL COPIES OF THIS FORM AVAILABLE ON OUR WEBSITE			



Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank. Keep the history of your inspection records safely. These forms are proof that the inspections were conducted by qualified personnel and the tank can be used safely. *Les Industries Desjardins Ltée.* reserves the right to require a copy of the form, in particular in case of warranty claims or if its liability could be sought.



Les inspections et l'entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Si vous n'êtes pas qualifié et n'avez pas les connaissances nécessaires, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d'effectuer l'inspection du réservoir et procéder à son entretien. Conserver l'historique des fiches d'inspections en sécurité. Ces fiches sont la preuve que des inspections ont été conduites par des personnes qualifiées et que le réservoir peut être utilisé en toute sécurité. *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'exiger copie des formulaires d'inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

5 Annexes – Annexes

5.1 Identify spill or risk of spillage – Identifier les risques de fuites ou de déversements

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information found in this section of identification of leaks and spills potential risks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Les Industries Desjardins Ltée. is not responsible for any accessories or plumbing added to the tank as well as anything else bought from anyone else than *Les Industries Desjardins Ltée.* It is the owner-operator's responsibility to inspect and maintain accessories, plumbing and their components according to the requirements and recommendations of their manufacturer and local authorities. Here are two common examples of inspection errors that increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections to these two.

1) Improper knowledge of tank inspection

The external condition of the tank **MUST** be controlled by thorough visual inspections as required by the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service." It **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

DANGER

Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank.

2) No records of tank periodic inspections

The external condition of the tank **MUST** be controlled by thorough visual inspections as required by the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service" It is mandatory that the owner-operator keeps a complete history of the condition of the tank. In case of discovery of a missing inspection from any kind, in any way, empty the tank immediately in a suitable container and conduct a full inspection by a person having the required qualifications and expertise to undertake these complete inspections. The tank **MUST** be certified safe for use before returning to service.

DANGER

If the owner-user does not keep a complete tank inspection history, this will leave the tank in an unsafe condition. It will be impossible to ensure that mandatory inspections have been carried out. This

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section d'identification de risques de fuites et déversements. Il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Les Industries Desjardins Ltée. n'est responsable d'aucun accessoire ou plomberie ajoutée au réservoir par toute personne et acheté de toute autre personnes que *Les Industries Desjardins Ltée.* Il est de la responsabilité du propriétaire-usager d'inspecter et d'entretenir les accessoires, plomberie et leurs composantes selon les exigences et recommandations de leur manufacturier et des autorités locales. Voici deux exemples communs d'erreurs d'inspections qui augmentent le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections à ces deux éléments.

1) Connaissances insuffisantes de l'inspection de réservoirs

La condition extérieure du réservoir **DOIT** être contrôlée par des inspections visuelles approfondies comme requis par la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service ». Elle **DOIT** être effectuée par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections.

DANGER

Les inspections et l'entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Si vous n'êtes pas qualifié et n'avez pas les connaissances nécessaires, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d'effectuer l'inspection du réservoir et procéder à son entretien.

2) Aucun historique d'inspection périodique

La condition extérieure du réservoir **DOIT** être contrôlée par des inspections visuelles approfondies comme requis par la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service». Il est obligatoire que le propriétaire-usager conserve l'historique complet de la condition du réservoir. Au cas de découverte qu'une inspection, quelle qu'elle soit, n'a été faite sur le réservoir, videz immédiatement le réservoir dans un contenant approprié et procédez à une inspection complète par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections. Le réservoir **DOIT** être certifié sécuritaire pour utilisation avant de retourner en service.

DANGER

Si le propriétaire-usager ne conserve pas d'historique d'inspection du réservoir, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Il sera impossible de s'assurer que les

Annexes

will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. Keep the inspections records in safety. Les Industries Desjardins Ltée reserves the right to require copies of the inspection forms, in particular in the event of a claim under warranty or in case its liability could be sought.

inspections obligatoires ont été effectuées. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Conserver l'historique des fiches d'inspections en sécurité. Les Industries Desjardins Ltée se réserve le droit d'exiger copie des formulaires d'inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

5.2 Dents, scratches and signs of rubbing on tank – Bosses, égratignures et marques de frottement visible sur le réservoir

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There is a multitude of types of bumps, scratches, rub marks or other damages on the tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de types de bosses, d'égratignures, signes de frottement ou autres dommages sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Here are two common examples that highly increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections only to these examples.

Voici deux exemples communs qui augmentent considérablement le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections seulement à ces exemples.



DANGER

Before installing and commissioning the tank, if any bump, scratch or abrasion marks is detected, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, or if the damage was caused to the tank after delivery through *Les Industries Desjardins Ltée.* under the delivery terms agreed upon sale.

DANGER

Avant l'installation et la mise en service, si une quelconque bosse, égratignure ou marque de frottement est détectée, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions nécessaires. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Cette telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, ou si ces dommages ont été causés au réservoir après sa livraison par *Les Industries Desjardins Ltée.* aux termes des modalités de livraison convenues lors de la vente.

Annexes

5.3 Visible rust and or rust blisters – Rouille apparente et ou rouille sous la peinture

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There is a multitude type of apparent rust or rust under the paint on tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Here are two common examples of apparent rust and rust under the paint that significantly increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections in these two examples.

1) Abnormal corrosion or paint film detachment

In the case of rust caused by premature paint detachment of a tank recently manufactured, this probably indicates a paint application problem or contamination of the surface with chemicals. A surface to which the paint has come off may rust quickly and eventually perforate, increasing the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death

2) Corrosion blisters

In the case of the formation of rust blisters under the paint, it will result in rapid decomposition of the thickness of steel increasing the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de type de rouille apparente ou rouille sous la peinture sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Voici deux exemples communs de rouille apparente et rouille sous la peinture qui augmentent considérablement le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections à ces deux exemples.

1) Rouille ou détachement de la peinture

Dans le cas de rouille suite au détachement de la peinture d'un réservoir fabriqué récemment, ceci indique probablement une erreur d'application de peinture ou une contamination de la surface avec des produits chimiques. Une surface pour laquelle la peinture s'est détachée risque de rouiller plus rapidement et éventuellement de perforer, augmentant les risques de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

2) Rouille sous la peinture

Dans le cas de la formation de bulles de rouille sous la peinture, ceci entraînera une décomposition rapide de l'épaisseur de l'acier augmentant ainsi les risques de perforations et fuites et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.



⚠ DANGER

In any case, before installing and commissioning, if the inspection shows any sign of visible rust or rust under the paint, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, by which only covers the perforation of the tank by rust.

⚠ DANGER

Dans tous les cas, avant l'installation et la mise en service, si l'inspection démontre un quelconque signe de rouille apparente ou de rouille sous la peinture, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** le réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions suivantes. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, laquelle se limite à la perforation du réservoir par la rouille.

5.4 Weld joints damaged and or cracked – Joints de soudure endommagés et ou craqués

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There are a multitude of types of damaged or cracked welds on the tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de types de joints de soudure endommagés ou fissurés sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

⚠ DANGER

Before installing and commissioning the tank, if any sign of stress or cracks in the welds of the tank, supports the tank or openings, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, or if the damage was caused to the tank after delivery through *Les Industries Desjardins Ltée.* under the delivery terms agreed upon sale.

⚠ DANGER

Avant l'installation et la mise en service, s'il y a un signe de stress ou de fissures sur les soudures du réservoir, des supports du réservoir ou des ouvertures, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** le réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions suivantes. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et de déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, ou si ces dommages ont été causés au réservoir après sa livraison par *Les Industries Desjardins Ltée.* aux termes des modalités de livraison convenues lors de la vente.

Annexes

5.5 Cleanliness of the tank and its surrounding and free access at all times – Propreté du réservoir et de son environnement et accès dégagé en tout temps

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. The tank and its surroundings **MUST** be kept clean and easily accessible at all times. It is important to clean and inspect the foundations, supports and the exterior the tank to quickly locate any sign of leakage or spillage. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge..

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Le réservoir et son espace **DOIT** être conservé propre et facilement accessible, en tout temps. Il est important de nettoyer et d'inspecter les fondations, les supports et l'extérieur du réservoir pour localiser rapidement tout signe de fuite ou déversement. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

DANGER

A clean tank surrounding **MUST** be maintained at all times. After strong winds, rain, freezing rain or snow, the tank and its surroundings **MUST** be cleaned immediately. Leaving a tank covered in dirt, ice or snow can compromise the effectiveness of your inspections and your leak and spill control procedure. This can highly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

DANGER

Un environnement propre tout autour du réservoir **DOIT** être maintenu en tout temps. Après de forts vents, pluie, pluie verglaçante ou neige, le réservoir et son espace **DOIVENT** être nettoyés. Laisser un réservoir couvert de saleté ou recouvert de glace ou de neige, peut compromettre l'efficacité d'une inspection et de votre procédure de contrôle des fuites et déversements. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements, de même que les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

5.6 Presence of water inside the tank or interstice – Présence d'eau dans le réservoir ou l'interstice

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. The tank and its interstice **MUST** be kept free of water at all time. Frequently check if there is water in the tank and remove it immediately. There are multiple problems associated with the presence of water inside the tank. The presence of water could degrade flammable and combustible liquid product in the tank, clog filters and accessories and damage the tank by accelerating the rate of corrosion from the inside. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Le réservoir et son interstice **DOIVENT** être conservés libre d'eau. Vérifiez fréquemment s'il y a présence d'eau dans le réservoir et retirez-la immédiatement. Il y a de multiples problèmes associés avec la présence d'eau à l'intérieur du réservoir. Cette présence d'eau pourrait notamment dégrader le produit inflammable et combustible sous forme liquide contenu dans le réservoir, boucher les filtres et accessoires et endommager le réservoir en accélérant la vitesse de corrosion de l'intérieur. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

If water is detected in your tank, it **MUST** be removed immediately and properly disposed as it has been contaminated with flammable and combustible liquid products in the tank, all in accordance with applicable local and Regulations and employing qualified personnel who possess the necessary knowledge and equipment. Refer to the standard "J" in the " General Safety Precautions – Directives de sécurité générales " section. Be aware that water can enter or be formed in the tank by the delivery of your flammable and combustible liquid product, by seals, by vents, by condensation caused by temperature variations, etc.

Si de l'eau est détectée dans votre réservoir, elle **DOIT** être retirée immédiatement et disposée correctement puisqu'elle aura été contaminée par les produits inflammable et combustible sous forme liquide contenus dans le réservoir, le tout en conformité avec la Réglementation locale applicable et en ayant recours à des personnes qualifiées et ayant les connaissances et l'équipement nécessaires. Référez notamment à la norme « J » de la section « General Safety Precautions – Directives de sécurité générales ». Soyez conscient que l'eau peut entrer ou se former dans le réservoir notamment par la livraison et du remplissage du produit inflammable et combustible sous forme liquide, les joints d'étanchéité, les événements, les écarts de température pouvant causer de la condensation, etc.

DANGER

A water presence verification procedure **MUST** be included in the inspection routine, as required in the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service." After heavy rains, you **MUST** check immediately as to whether

DANGER

Une procédure de vérification de présence d'eau **DOIT** être incluse dans la routine d'inspection, comme requis dans la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service». Après de fortes pluies, une vérification **DOIT** être

Annexes

there is presence of water inside the tank. Leaving water inside the storage tank could significantly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

immédiatement effectuée quant à savoir s'il y a présence d'eau à l'intérieur du réservoir. Laisser de l'eau dans le réservoir pourrait accroître considérablement le risque de fuites et déversements, de même que les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

5.7 Obstructed vents – Événements obstrués ou non libre de mouvement ou de retenue mécaniquement

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of information found in this section. Vents MUST be maintained in good condition and free movement or any mechanically retained at all times.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations continues dans cette section. Les événements DOIVENT être maintenus en bon état et libres de mouvement ou de toute retenue mécaniquement en tout temps.

DANGER

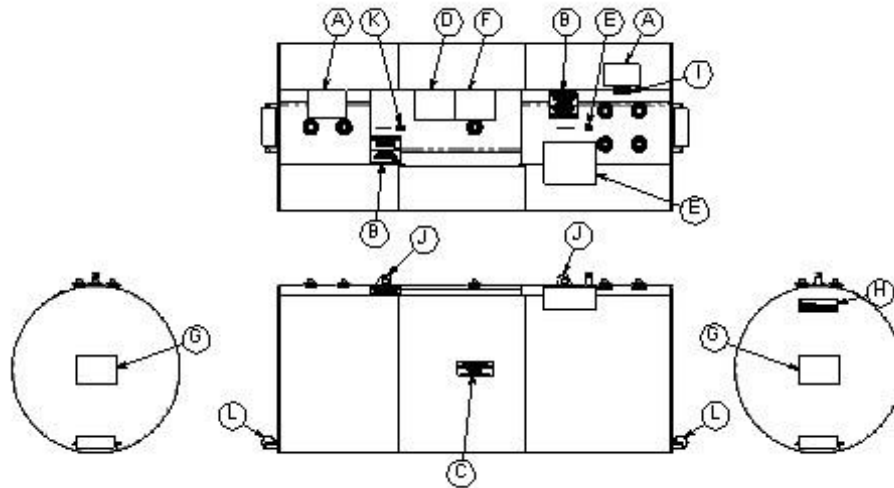
Vents clogged or not free movement or mechanically restraint can dangerously increase or decrease the pressure inside the tank. In case of overpressure, there is a risk of explosion and rupture the tank or any of its accessories. In case of vacuum, the tank or its accessories could also implode. **This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.** This is why it is important that the inspections MUST MANDATORILY be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

DANGER

Des événements obstrués ou non libres de mouvement ou de retenue mécaniquement peuvent accroître ou diminuer dangereusement la pression interne du réservoir. En cas de surpression, il y a risque d'explosion et de rupture du réservoir ou de l'un de ces accessoires. En cas de vacuum, le réservoir pourrait aussi imploder. Une telle situation peut ainsi causer des risques de fuite ou de déversement ou des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Annexes

5.8 Safety warnings location – Localisation des messages de sécurité



RÉSERVOIR CYLINDRIQUE, RECTAGULAIRE ET OBLONG/ CYLINDRICAL, RECTAGULAR AND OBROUND TANK

ITEM	ÉQUIPEMENT ORIGINAL ORIGINAL EQUIPMENT	SIMPLE PAROI / SINGLE WALL	DOUBLE PAROI / DOUBLE WALL
A	Bague de nylon isolante. <i>Non-metallic isolating bushing</i>	X	X
B	Levage à vide seulement. <i>Lift empty only</i>	X	X
C	Manipuler avec soin <i>Handle with care</i>	X	X
D	Connecter le câble du moniteur <i>Fasten monitoring wire</i>	X	X
E	Surveillance du confinement secondaire. <i>Secondary containment inspection port</i>		X
F	Retirer les bouchons temporaires <i>Remove temporary plugs</i>	X	X
G	Retirer l'emballage sur les anodes <i>Remove anode cover</i>	X	X
H	Autocollant manufacturier <i>Manufacturer's decal</i>	X	X
I	Autocollant enregistrement CAN/ULC-S603-14. <i>CAN/ULC-S603-14 registration label</i>	X	X
J	Crochet de levage <i>Lifting hooks</i>	X	X
K	Bornier de raccordement <i>Connection wire terminal</i>	X	X
L	Anode <i>Anode</i>	X	X

6 Warranty – Garantie

LES INDUSTRIES DESJARDINS LIMITED PRODUCT WARRANTY

Les Industries Desjardins Ltée guarantees that their steel tanks bearing the ULC/S-603.1-M85 seal, single and double-walled when installed by an authorized master installer in accordance with current installation standards and the provisions of the Can4/ULC-S-603.1-M85 standard :

1. Will be free from all material and workmanship defects for a period of 12 months following the tank's delivery date.
2. Will be free of leaks caused by the tank's external corrosion in response to the surrounding soil for a period of 20 years following the tank's delivery date.

The warranty terms mentioned above are subject to the following conditions :

1. The steel tank must be installed by an accredited master installer and in accordance with current installation instructions and the provisions of the CAN4/ULC S603-M85 & CAN4/ULC-S-603.1-M85 standards. Any alterations/repairs or additions made to the tank without the manufacturer's approval void this warranty.
2. Les Industries Desjardins Ltée will not be held liable for damages to persons and properties resulting from any cause whatsoever.
3. Les Industries Desjardins Ltée will not be held liable for damages caused by or on the piping associated with the tank, regardless of the causes.
4. Les Industries Desjardins will not be held liable for labor costs or others, associated with the installation or replacement of a tank provided under the terms of this warranty.
5. In case of tank leaks due to external corrosion, the buyer must inform Les Industries Desjardins Ltée in writing and allow its representative to inspect the site during the excavation work and the tank after its excavation.
6. This warranty will be valid and honored by Les Industries Desjardins Ltée, provided that the cathodic protection of the tank has been maintained throughout the warranty period. A periodic record of voltage readings of the duly carried out cathodic protection must be provided at the time of the claim.
7. The obligation of Les Industries Desjardins Ltée under the terms of this warranty is limited to providing a replacement, a tank equivalent to the original tank, and the buyer will pay for the replaced tank in proportion to the time elapsed since the delivery date of the tank as follows :

First ten (10) years: no charge.

From the first to the last day of the eleventh (11th) year: 20% of the purchase price of the original tank.

GARANTIE LIMITÉE DE PRODUIT LES INDUSTRIES DESJARDINS

Les Industries Desjardins Ltée garantissent que leurs réservoirs en acier portant le sceau ULC/S-603.1-M85, simple et double paroi lorsque installé par un maître-installateur autorisé conformément aux normes d'installation en vigueur et aux prescriptions de la norme Can4/ULC-S-603.1-M85 :

1. Sera exempt de tous défauts de matériel et de main-d'œuvre pour une période de 12 mois suivant la date de livraison du réservoir.
2. Sera exempt de fuites causées par la corrosion externe du réservoir, en réaction au sol environnant, pour une période de 20 ans suivant la date de livraison du réservoir.

Les termes de garantie mentionnés ci-haut sont sujets aux conditions suivantes :

1. Le réservoir d'acier doit être installé par un maître-installateur accrédité et conformément aux instructions d'installations en vigueur et aux prescriptions des normes CAN4/ULC S603-M85 & CAN4/ULC-S-603.1-M85. Toutes altérations/réparation ou ajouts fait au réservoir sans approbation du fabricant annulent cette garantie.
2. Les Industries Desjardins Ltée ne sera pas tenu responsable des dommages aux personnes et aux propriétés résultant de quelque cause que ce soit.
3. Les Industries Desjardins Ltée ne sera pas tenu responsable des dommages causés par ou sur la tuyauterie associée au réservoir, indépendamment des causes.
4. Les Industries Desjardins Ltée ne sera pas tenu responsable des coûts de main-d'œuvre ou autres, associés à l'installation ou au remplacement d'un réservoir fourni selon les termes de cette garantie.
5. En cas de fuites du réservoir dues à la corrosion extérieure, l'acheteur doit en informer Les Industries Desjardins Ltée par écrit et permettre à son représentant d'inspecter le site pendant les travaux d'excavation ainsi que le réservoir après son excavation.
6. Cette garantie sera valide et honorée par Les Industries Desjardins Ltée pourvu que la protection cathodique du réservoir ait été maintenue tout au long de la période de garantie. Un relevé périodique des lectures de voltage de la protection cathodique dûment effectué devra être fourni lors de la réclamation.
7. L'obligation de Les Industries Desjardins Ltée aux termes de cette garantie se limite à fournir en remplacement, un réservoir équivalent au réservoir original et l'acheteur paiera le réservoir remplacé en proportion du temps encouru depuis la date de livraison du réservoir de la façon suivante :

Warranty-Garantie

Twelfth (12th) year: 30% and an additional 10% for each subsequent year up to the twentieth (20th) year.

In the event of a Manufacturing Defect occurring during the warranty period, as a precondition to Desjardins honoring this Limited Warranty, a claim shall be forwarded by the owner of the tank, in writing, during that same period by the owner to Desjardins, at its head office in Canada, via post, fax or email. Claims must be sent to Desjardins as follows:

- Les Industries Desjardins Ltée
79, rue Principale
Saint-André de Kamouraska (Québec)
G0L 2H0, Canada
418-493-2114
Service@idtanks.com

In order for this Limited Warranty to be valid, the owner of the tank under limited warranty must also provide proof of the installation and inspection made prior to commissioning, as well as of all periodic in-service inspection performed since commissioning, in accordance with Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide. Such proof must be submitted with the warranty claim, as outlined above.

Desjardins will in all cases have the right, at its sole discretion, to inspect the tank suspected of presenting a Manufacturing Defect. The owner, and all other persons and entities in charge of or having control over the access to the tank, shall grant full and immediate access to Desjardins and its representatives, designated subcontractors or agents to be able to perform said inspection.

Desjardins may require the Client to provide digital pictures of the tank, part or component suspected of presenting a Manufacturing Defect, as well as request the return of the tank, parts or components. In such a case, Desjardins will issue a return authorization number ("RAN") to be stated on the shipping documentation, prior to any shipping. Desjardins reserves its right to refuse the delivery of any equipment, part or component returned without this RAN.

In particular, the Owner acknowledges and agrees that it shall be deemed to have waived the warranty if it has failed to notify Desjardins of the alleged Manufacturing Defect within thirty (30) days from its discovery during the warranty period. The client will bear all removal, installation, transportation costs and expenses of the tank, part or component thereof for which inspection at Desjardins' plant in Canada has been requested, as well as if Desjardins elects to repair said tank, part or component at Desjardins' plant in Canada or replace it, all transportation back to the initial installation site, installation and commissioning costs and expenses.

Premières dix (10) années : aucun frais

Du premier au dernier jour de la onzième (11) année : 20% du prix d'achat du réservoir original.

Douzième (12) année : 30% et 10% additionnel pour chacune des années subséquentes jusqu'à la vingtième (20) année.

Dans l'éventualité d'un Défaut de fabrication se présentant durant la période de garantie et en tant que condition préalable afin que Desjardins honore cette Garantie Limitée, une réclamation écrite devra être envoyée par le propriétaire du réservoir, durant cette même période, au siège de Desjardins au Canada, par la poste, par fax ou par courriel. Les réclamations doivent être envoyées à Desjardins aux coordonnées suivantes :

- Les Industries Desjardins Ltée
79, rue Principale
Saint-André de Kamouraska (Québec)
G0L 2H0, Canada
418-493-2114
Service@idtanks.com

Pour que cette Garantie Limitée soit valide, le propriétaire du réservoir faisant l'objet de la garantie limitée devra également fournir une preuve de l'installation et de l'inspection faites avant la mise en service, ainsi que tous les rapports d'inspections en service produits depuis la mise en service, en conformité avec le Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien de Desjardins. Une telle preuve devra être fournie avec la réclamation de garantie, tel que décrit ci-haut.

Desjardins aura le droit dans tous les cas, à sa seule discrétion, d'inspecter le réservoir soupçonné de présenter un Défaut de fabrication. Le propriétaire, ainsi que toutes les autres personnes et entités en charge du ou ayant un contrôle sur l'accès au réservoir, devront accorder à Desjardins, ses représentants, sous-traitants désignés ou agents l'accès complet et immédiat au réservoir afin qu'ils puissent procéder à une telle inspection.

Desjardins pourra requérir du Client des photos digitales du réservoir, ses pièces ou sous-composantes soupçonnés de présenter un Défaut de fabrication, ainsi que d'exiger un retour du réservoir, ses pièces ou sous-composantes. Dans un tel cas, Desjardins émettra un numéro d'autorisation de retour RAN ("*Return Authorization Number*") à être indiqué sur les documents de transport avant toute expédition. Desjardins se réserve le droit de refuser la livraison de tout équipement, pièce ou composantes retourné sans RAN.

En particulier, le Propriétaire reconnaît et consent qu'il sera présumé avoir renoncé à la garantie s'il a fait défaut d'aviser Desjardins du Défaut de fabrication allégué à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours, calculé à partir du moment de sa découverte durant la période de garantie. En cas de requête d'inspection par Desjardins à son établissement du Canada, tous les coûts et frais d'enlèvement, d'installation et de transport du réservoir, ses pièces ou composantes seront à la charge du client. De même, si Desjardins décide de réparer le réservoir, ses pièces ou composantes à son établissement du Canada, ou de remplacer ces

Warranty-Garantie

Whenever Desjardins determines, at its sole discretion, that a tank presents a Manufacturing Defect, it will have sole discretion, according to the circumstances, to either:

- repair or have the tank or the defective part(s) or component(s) repaired, either at Desjardins' plant in Canada, on-site at the initial installation site or at any designated Desjardins' subcontractor facilities;
- provide a similar dimension tank or replacement part or component to the owner, either new or refurbished, which replacement tank, part or component shall remain covered by the limited warranty until the expiration of the duration of the warranty applicable on the original tank.
- reimburse to the owner the price originally paid for the defective tank to Desjardins or issue a credit for such amount.

Unless otherwise stated herein, no warranty whatsoever shall apply to the tank or parts and components thereof for which payment of the purchase price has not been received in full by Desjardins.

Nevertheless Desjardins has a responsibility insurance of two millions dollars covering damages that could be occasioned by a manufacturing problem on its tanks, Desjardins expressly disclaims any liability for whatever damages, costs, expenses, losses or any other amount whatsoever in relation with or derived from a cause other than a Manufacturing Defect, and no warranty whatsoever shall apply nor recourses exist, all of which are specifically disclaimed in such cases. In other words, **THERE ARE NO WARRANTIES WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE HEREOF.** Without limiting the generality of the foregoing, no liability or recourses shall exist and no Limited Warranty coverage shall apply in any of the following cases:

- Improper or faulty installation, commissioning, use or maintenance, including failure to comply with Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide;
- Non-compliance with any danger, warning or other notice regarding the tank, its installation, commissioning, use or maintenance appearing on the tank itself or in Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide;
- Any damage or loss incurred after delivery of the tank by Desjardins (unless Desjardins has specifically agreed to be responsible for such damages or losses as per the terms and conditions of the sales documents of the tank), as well as any damage or loss incurred during or caused by improper or faulty storage, handling, installation, commissioning, use or maintenance;

derniers, tous les frais de transport, d'installation et de mise en service au lieu d'installation initial seront à la charge du client.

Lorsque Desjardins détermine, à sa seule discrétion, qu'un réservoir présente un Défaut de fabrication, il aura seule discrétion de décider, selon les circonstances, soit de :

- réparer ou faire réparer le réservoir ou la(les) pièce(s) ou composante(s) défectueux(es), soit à l'établissement de Desjardins au Canada, au site d'installation initial ou à tout autre établissement d'un sous-traitant désigné par Desjardins;
- fournir un réservoir de dimension similaire ou les pièces ou composantes de rechange au propriétaire, à l'état neuf ou reconditionné. Tel réservoir, pièces ou composantes de rechange demeurera couvert par la garantie limitée jusqu'à l'expiration de la garantie applicable au réservoir original;
- rembourser au propriétaire le prix payé à l'origine à Desjardins pour le réservoir défectueux ou émettre une note de crédit au même montant.

Sauf mention contraire aux présentes, aucune garantie quelle qu'elle soit ne sera applicable à un réservoir ou ses pièces et composantes pour lequel le plein paiement du prix d'achat n'aurait pas été reçu par Desjardins.

Malgré que Desjardins possède une assurance responsabilité de deux millions couvrant les dommages qui pourrait être occasionnés par un défaut de fabrication d'un réservoir, Desjardins décline expressément de toute responsabilité pour quelque dommage, coûts, frais, pertes ou tout autre montant quel qu'il soit en relation avec ou découlant d'une cause autre qu'un Défaut de fabrication et aucune garantie quelle qu'elle soit ne sera applicable, ni aucun recours ne seront disponibles dans de tels cas faisant ici l'objet d'une exclusion expresse. En d'autres mots, **IL N'Y A AUCUNE GARANTIE S'APPLIQUANT AU-DELÀ DE CE QUI EST DECRIT À LA FACE MÊME DES PRÉSENTES.** Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucune responsabilité ni aucun recours n'existeront ni aucune couverture en vertu la Garantie Limités ne sera applicables advenant l'un des cas suivants :

- Installation, mise en service, utilisation ou entretien inadéquat ou fautif, incluant le défaut de se conformer au Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien;
- Défaut de conformité avec tout avis de danger, avertissement ou autre notification concernant le réservoir, son installation, mise en service, utilisation ou entretien, apparaissant sur le réservoir lui-même ou dans le Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien de Desjardins;
- Tout dommage ou perte encourue après la livraison du réservoir par Desjardins (sauf si Desjardins a expressément consenti à être responsable pour tel dommage ou perte dans les termes et conditions des documents de vente du réservoir), ainsi que tout dommage ou perte encourue durant ou causé par l'entreposage, la

Warranty-Garantie

- Any negligence, abusive or rough usage, deliberate or intentional action, vandalism or damage caused by any other person, animal, object, vehicle, machine or equipment, or any accessory, part or component not originally sold by Desjardins with the tank;
 - Any damage or loss caused by the storage of incompatible product and/or inadequate environment installation for the production material and/or coating used in the tank manufacturing;
 - Any damage or loss caused by or resulting in all or in part from an accident, fire, explosion, sand, flood/water, lightning, incorrect or insufficient voltage or power surge or other related electrical abnormalities or fluctuations, acts of God and similar events;
 - Any damage or loss caused by modifications, repairs or other work performed by persons other than Desjardins, its personnel or its designated authorized subcontractors, including but not limited, those persons that may have affected the tank's stability or performances, or the impossibility for Desjardins to carry out an inspection due to such a situation;
 - Normal wear and tear;
 - Costs and other expenses arising from the necessity to remove the tank, parts or components thereof, as well as all shipping costs, re-installation or commissioning of the repaired or replacement tank, part or component;
 - Any damage or loss caused by any corrosive fumes, vapours, liquids or other substances; and
 - Similar events.
 - Any plumbing is not covered by this warranty. Even if leak detection test has been made in our plant, it is possible that plumbing sealing be affected by transport and/or handling of products. It is highly recommended to perform a leak detection test on site before start-up. This test has to be done by a competent and approved by local authorities' person and be done following the best practice.
 - Any secondary equipment (level gauge, pump, etc...). Those equipments are warranty under the terms of the original manufacturer. Desjardins warranty does not cover any defect and/or expenses occasioned by the dysfunction of those equipment.
- manipulation, l'installation, la mise en service ou l'entretien inadéquat ou fautif;
 - Toute négligence, usage abusif ou brutal, action délibérée ou intentionnelle, vandalisme ou dommage causé par toute autre personne, animal, objet, véhicule, machine ou équipement, ou tout accessoire, pièce ou composante n'ayant pas été vendue à l'origine par Desjardins avec le réservoir;
 - Tout dommage ou perte causée par le stockage d'un produit non compatible et/ou installation dans un environnement inadéquat pour les matériaux de fabrications et/ou revêtement utilisés dans la fabrication du réservoir;
 - Tout dommage ou perte causée par ou résultant, en tout ou en partie, d'un accident, incendie, explosion, sable, inondation/eau, éclair, voltage incorrect ou insuffisant, surtension ou autre anomalie ou fluctuation d'origine électrique, force majeure et autre évènements similaires;
 - Tout dommage ou perte causée par des modifications, réparations ou autre travaux réalisés par des personnes autre que Desjardins, son personnel ou les sous-traitants autorisés et désignés incluant, sans limitation, les personnes pouvant avoir affecté la stabilité ou les performances du réservoir, ainsi que dans les cas d'impossibilité pour Desjardins de procéder à une inspection en raison d'une telle situation;
 - Usure normale;
 - Coûts et autre frais résultant de la nécessité d'enlever le réservoir, ses pièces ou composantes, ainsi que tous les frais d'expédition, réinstallation ou mise en service du réservoir, ses pièces ou composantes réparés ou de remplacement;
 - Tout dommage ou perte causée par des fumées, vapeurs, liquides ou autres substances corrosives; et
 - Cas similaires.
 - Toute plomberie n'est pas couverte par cette présente garantie. Bien que des tests d'étanchéités soient effectués en usine, il est possible que l'étanchéité de la plomberie soit affectée par la manipulation et/ou le transport. Il est donc fortement recommandé qu'un test d'étanchéité soit fait sur le site avant la mise en marche. Ce test doit être fait par une personne compétente et reconnue comme tel par les autorités locales, et en suivant les règles de l'art.
 - Tout équipements secondaires (jauge de niveau, pompe etc...). Ces éléments sont garantis selon les termes du manufacturier original. La garantie de Desjardins ne couvre aucunement la défectuosité et/ou frais occasionnés par la défectuosité de ces équipements

Desjardins' liability under this Limited Warranty is limited, in all cases, to an amount equal to the purchase price of the tank found to be defective. IN ALL CASES, NO WARRANTY SHALL APPLY IF THE PURCHASE PRICE OF THE TANK HAS NOT BEEN PAID IN FULL TO DESJARDINS.

La responsabilité de Desjardins en vertu de cette Garantie Limitée est limitée, dans tous les cas, à un montant égal au prix d'achat du réservoir ayant été trouvé défectueux. DANS TOUS LES CAS, AUCUNE

Warranty-Garantie

THIS LIMITED WARRANTY CONSTITUTES THE SOLE AND EXCLUSIVE WARRANTY OF DESJARDINS ON ITS TANKS AND, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IS IN LIEU OF ANY OTHER ORAL, WRITTEN, EXPRESS, IMPLICIT, LEGAL, OR ANY OTHER WARRANTY OR REPRESENTATION WHATSOEVER. ALL OTHER IMPLIED WARRANTIES ARE EXCLUDED, INCLUDED THE WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. IN THE EVENT DESJARDINS SHOULD BE DEEMED TO HAVE MADE ANY SUCH WARRANTIES DESPITE THIS SPECIFIC EXCLUSION OF SUCH WARRANTIES, SUCH WARRANTIES SHALL NOT BE EXTENDED BEYOND THE DURATION OF THE LIMITED EXPRESS WARRANTY HEREIN. Desjardins, its directors, officers, employees, agents, subcontractors and affiliated entities, shall in no event be held liable towards the owner or towards any other person for any indirect, incidental, consequential, special or punitive damage, or for any damage or cause not expressly stated in this Limited Warranty, including for loss of income, profits, goodwill and other tangible or non-tangible assets, for environmental damages, for bodily injury, other physical lesion or death, no matter if based on contract, tort, negligence or any other cause of action. Where limitation for incidental or consequential damages or on the duration of an implied warranty is not permitted by law, additional recourses may be available. The foregoing shall apply even if Desjardins has been advised of the possibility of such damages.

In the event that a court of law finds Desjardins liable under this Limited Warranty, notwithstanding Desjardins' above stated disclaimers, exclusions and limitations of liability provisions, it is expressly agreed that Desjardins cannot be held liable for the payment of any sum exceeding the total amount it has received the purchase of the tank presenting a Manufacturing Defect, and the duration of any warranty cannot be extended beyond the above mentioned Warranty Period, regardless of the cause of action.

This Limited Warranty is transferable to the subsequent owner of the tank until expiration of the warranty period based on the original purchase date and upon the limited terms, conditions, limitations, disclaimers and exclusions contained herein.

GARANTIE NE SERA APPLICABLE SI LE PRIX D'ACHAT DU RÉSERVOIR N'A PAS ÉTÉ PLEINEMENT PAYÉ À DESJARDINS.

CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE DE DESJARDINS SUR SES RÉSERVOIRS ET, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ORALE, ÉCRITE, EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE OU TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION QUELLES QU'ELLES SOIENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES IMPLICITES SONT EXCLUSES, Y COMPRIS LA GARANTIE DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UNE USAGE PARTICULIER. ADVENANT QUE DESJARDINS SOIT PRESUME AVOIR FAIT DE TELLES GARANTIES MALGRÉ L'EXCLUSION SPÉCIFIQUE DE TELLES GARANTIES, CES GARANTIES NE POURRONT ÊTRE EXTENSIONNÉES AU-DELÀ DE LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITEE EXPRESSE PRÉVUE AUX PRÉSENTES. Desjardins, ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, sous-traitants et entités affiliées ne pourront en aucun cas être tenus responsable envers le propriétaire ou envers toute autre personne pour tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial ou punitif ou pour tout autre dommage ou cause n'étant pas expressément prévue dans cette Garantie Limitée, incluant pour perte de revenus, de profits, d'achalandage et autres actifs corporels et incorporels, dommages environnementaux, blessures physiques, autres lésions physiques ou décès, qu'ils soient basé sur un contrat, un délit, une négligence ou toute autre cause d'action. Lorsque des limitations pour dommages indirects ou consécutifs ou concernant la durée de la garantie ne sont pas permis par la loi, des recours additionnels pourraient être disponible. Ce qui précède sera applicable même si Desjardins a été informé de la possibilité de tels dommages.

Dans l'éventualité qu'une cour de justice retiendrait la responsabilité de Desjardins aux termes de la présente Garantie Limités, ceci malgré les décharges, exclusion et limitations de responsabilités mentionnées ci-haut, il est expressément convenu que Desjardins ne peut être tenu responsable pour le paiement de toute somme excédant le montant total ayant été reçu pour l'achat du réservoir présentant un Défaut de fabrication et la durée de toute garantie ne pourra être extensionnée au-delà de la durée de la Garantie Limitée susmentionnée, quelle que soit la cause d'action.

Cette Garantie Limitée est transférable au propriétaire subséquent du réservoir jusqu'à l'expiration de la période de garantie basée sur la date d'achat originale et conformément aux termes limités, conditions, limitations, décharges et exclusions y étant mentionnés.

